

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1359

15 juillet 2009

SOMMAIRE

AG für Investitionen und Beteiligungen ..	65187	La Chine Impériale S.à.r.l.	65232
Airdix S.A.	65206	Larissa S.A.	65192
Al-Ain Luxembourg S.A.	65187	Leyla S.A.	65190
Ambitech S.à.r.l.	65200	Limat S.à r.l.	65202
Aquamarin-Transport S.A.	65203	Lothian Partners 27 (Sàrl) Sicar	65202
Arpa S.à r.l.	65200	Luxembourg Selection Fund	65191
Arras Holding S.A.	65186	Materis Securitization, S.à r.l.	65226
Bayerischer Rohstofffonds	65200	Movilliat Construction S.A.	65232
Betula S.A.	65191	MW Zander Luxembourg Holding S.A. ..	65201
Bois Brever S.A.	65225	NHS Investments S.A.	65194
Bokx Holding S.à r.l.	65202	Nikko AM Investment Trust (Luxem- bourg)	65196
Capital International Portfolios	65194	NPEI Lux S.A. SICAR	65202
Capital International Portfolios 2	65193	Ocean Harvest S.A.	65204
Capital International UK Fund	65192	Orius SA	65189
CBG Alternative Advisory Société Anony- me Holding	65201	Osmosis International S.à r.l.	65201
CETREL S.A.	65199	Parnassus Holdings S.C.A.	65210
Dharma Investment S.A.	65189	Power Food's J-MB S.à r.l.	65200
Digital Funds	65200	Prévimut Luxembourg	65232
D.S.J. S.A.	65186	Private Investment Capital Market & Equi- ties Holding S.A.	65206
DWS Russia Aggregate Bond Fund	65199	Red S.A.	65188
Europay Luxembourg, Société coopérative	65207	Robeco Alternative Investment Strategies	65190
European NPL S.A.	65232	Security Capital European Realty Manage- ment Sàrl	65201
FIVEST (Financière d'Investissements) S.A.	65186	Torrus Funds	65193
FIVEST (Financière d'Investissements) S.A.	65189	Traditional Fine Engraving S.A.	65205
Fonditalia	65199	Tresero S.A. SPF	65204
Forest Finance S.A.	65188	Vikström & Andersson Fund	65196
Gardenas Development S.à r.l.	65218	Vintage Invest SA	65205
Ilico	65188	Visalux, société coopérative	65196
Isar S.à r.l.	65202	Walaeli s.à.r.l.	65203
Kent Inter Holding S.A.	65190	World Art Net Group S.A.	65187

D.S.J. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 66.201.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le *31 juillet 2009* à 15.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de profits et pertes au 31 décembre 2008, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2008.
4. Décision sur la continuation de l'activité de la société en relation avec l'article 100 sur la législation des sociétés.
5. Divers.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION.

Référence de publication: 2009083783/1023/17.

FIVEST (Financière d'Investissements) S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 23.479.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra le *31 juillet 2009* à 9.00 heures au siège social de la société.

Ordre du jour:

1. Nomination d'un nouveau commissaire aux comptes,
2. Acceptation de la démission de l'administrateur délégué,
3. Nomination de nouveaux administrateurs,
4. Reconduction du mandat d'un administrateur,
5. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2009077420/803/16.

Arras Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter.
R.C.S. Luxembourg B 29.306.

Mesdames et Messieurs les Actionnaires de la société anonyme ARRAS HOLDING SA, prédésignée, sont convoqués à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

annuelle de ladite société anonyme qui se tiendra exceptionnellement le vendredi *31 juillet 2009* à 15.00 heures au siège social sis à L-2730 Luxembourg, 67 rue Michel Welter, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- rapport de gestion et rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels au 31 décembre 2007,
- approbation des comptes annuels au 31 décembre 2007,
- allocation du résultat pour la période s'achevant le 31 décembre 2007,
- quitus aux administrateurs,
- quitus au commissaire aux comptes,
- pouvoirs à donner,
- questions diverses.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2009080407/7430/20.

World Art Net Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 134.039.

The Shareholders are invited to attend an

EXTRAORDINARY GENERAL MEETINGthat will be held on *August 3rd, 2009* at 10.00 a.m. at the registered office of the Company with the following agenda.*Agenda:*

1. Resignation of two directors of the Company
2. Appointment of two new directors
3. Granting authorization to anyone director of the Company
4. Empowerment of any employee and lawyer of Wildgen to carry out any required step
5. Miscellaneous.

Luxembourg, in July 2009.

The Board of Directors .

Référence de publication: 2009082435/280/16.

AG für Investitionen und Beteiligungen, Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 53.465.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIREqui aura lieu le *30 juillet 2009* à 10.00 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:*Agenda:*

1. Appointment of Mr Patrick Umbach as new Director of the Company
2. Appointment of BDO as Independent Auditor for the audit of the consolidated accounts for the year ended December 31, 2008
3. Confirmation of the list of Directors of the Company
4. Miscellaneous

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2009076614/581/16.

Al-Ain Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1220 Luxembourg, 196, rue de Beggen.

R.C.S. Luxembourg B 118.787.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIREde la société qui se tiendra au siège social le *24 juillet 2009* à 11.00 heures et qui aura pour ordre du jour:*Ordre du jour:*

1. Lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration relatif à l'exercice social 2007.
2. Lecture du rapport du Commissaire aux Comptes relatif à l'exercice social 2007.
3. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2007 et affectation des résultats.
4. Lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration relatif à l'exercice social 2008.
5. Lecture du rapport du Commissaire aux Comptes relatif à l'exercice social 2008.
6. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2008 et affectation des résultats.
7. Révocation d'un membre du Conseil d'administration.
8. Décharge à accorder aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
9. Nomination d'un nouvel administrateur en remplacement de l'administrateur sortant.
10. Divers.

Pour le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2009078813/607/21.

Red S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R.C.S. Luxembourg B 102.308.

La première Assemblée Générale Statutaire convoquée pour le 8 juillet 2009 à 11.45 heures n'ayant pu délibérer valablement sur la décision à prendre quant à la poursuite de l'activité de la société, faute de quorum de présence,

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra le 17 août 2009 à 16.00 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Délibérations et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Pour assister ou être représentés à cette Assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2009083787/755/17.

Ilico, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 5.379.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui aura lieu le 31 juillet 2009 à 15:00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Acceptation de la démission d'un Administrateur et nomination de son remplaçant
2. Décharge spéciale à l'Administrateur démissionnaire pour l'exercice de son mandat jusqu'à la date de sa démission
3. Divers

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2009083780/795/14.

Forest Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 90.804.

Les Actionnaires sont priés de bien vouloir assister à:

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra extraordinairement au siège social de la société en date du 24 juillet 2009 à 11.00 heures avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation et acceptation du rapport de gestion du Conseil d'Administration.
2. Présentation et acceptation du rapport du Commissaire aux Comptes.
3. Présentation et approbation des comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2008.
4. Décision conformément à l'article 100 de la loi modifiée sur les sociétés commerciales du 10 août 1915 sur la dissolution éventuelle de la société.
5. Affectation du résultat.
6. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
7. Présentation et acceptation de la démission du Commissaire aux Comptes.
8. Election d'un nouveau Commissaire aux Comptes.
9. Divers.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION.

Référence de publication: 2009079597/802/22.

Dharma Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 73.992.

Les Actionnaires sont priés de bien vouloir assister à:

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra extraordinairement au siège social de la société en date du 24 juillet 2009 à 14.00 heures avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation et acceptation des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'Administration.
2. Présentation et acceptation du rapport du Commissaire aux Comptes.
3. Présentation et approbation des comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2008.
4. Affectation du résultat.
5. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
6. Divers.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION.

Référence de publication: 2009079595/802/18.

FIVEST (Financière d'Investissements) S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 23.479.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra extraordinairement le 31 juillet 2009 à 16.00 heures au siège social de la société.

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes,
2. Approbation du bilan et comptes de profits et pertes au 31/12/1998, 31/12/1999, 31/12/2000, 31/12/2001, 31/12/2002, 31/12/2003, 31/12/2004, 31/12/2005, 31/12/2006, 31/12/2007 et 31/12/2008,
3. Affectation des résultats,
4. Dissolution éventuelle de la société suivant article 100,
5. Décharge aux Administrateurs et Commissaire aux Comptes,
6. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2009077421/803/18.

Orius SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 142.161.

Messieurs les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra en date du 24 juillet 2009 à 14.00 heures au 11, avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Nomination de nouveaux administrateurs;
2. Changement du siège social;
3. Vente, maintien ou clôture de la société Mediacoffee srl ou de la branche d'activité de Orius SA et octroi des pleins pouvoirs à Monsieurr Pierluigi Sassi;
4. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2009077171/45/17.

Robeco Alternative Investment Strategies, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 87.117.

As the Annual Report as at December 31, 2008 was not available prior to the Annual General Meeting which was to be held on 15 April 2009, the Meeting decided to postpone the discussion until a later date.

As the Annual Report is now available, we are pleased to invite you to attend the

ANNUAL GENERAL MEETING

which will be held on Tuesday, 4 August 2009 at 10:30 a.m. at the Registered Office of the Company, 5, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg with the following agenda:

Agenda:

1. Nomination of the President of the Meeting
2. Reports of the Board of Directors and of the Independent Auditors
3. Consideration and approval of the annual accounts for the financial year 2008
4. Consideration and approval of the profit appropriation for the financial year ended 31 December 2008
5. Discharge of the board of directors
6. Statutory appointments
7. Any other business

Shareholders wishing to attend and vote at the meeting should inform the bank or institution through which the shares are held in writing no later than 28 July 2009. Shareholders who hold their shares in another way should inform the Board of Directors of the Company.

The annual report 2008 may be obtained at the registered office of the Company and also via www.robeco.com.

Luxembourg, 15 July 2009.

The Board of Directors.

Référence de publication: 2009083788/755/26.

Leyla S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.
R.C.S. Luxembourg B 67.392.

Les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 23 juillet 2009 à 17.00 heures au siège social à Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2008
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Divers

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2009074892/696/15.

Kent Inter Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 61.570.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à une

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra lundi, 3 août 2009 à 9.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du conseil d'administration et rapport du commissaire.
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2008.
3. Affectation des résultats au 31 décembre 2008.

4. Décharge aux administrateurs et au commissaire quant à l'exercice sous revue.
5. Décharge à l'administrateur et président du conseil d'administration démissionnaire, M. Cornelius Martin BECHTEL, pour l'exercice de ses mandats.
6. Décharge à l'administrateur démissionnaire, M. Sinan SAR, pour l'exercice de son mandat.
7. Démission de M. Gérard BIRCHEN de ses mandats d'administrateur et de président du conseil d'administration et décharge.
8. Non ratification de la cooptation de M. Sébastien ANDRE comme administrateur décidée par les administrateurs restants le 19 décembre 2008 et décharge.
9. Non ratification de la cooptation de M. Jacques CLAEYS comme administrateur décidée par les administrateurs restants le 12 décembre 2008 et décharge.
10. Réduction du nombre des administrateurs de 4 (quatre) à 3 (trois).
11. Nomination de M. Hugo FROMENT, administrateur de sociétés, né à Laxou (France), le 22 février 1974, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2014.
12. Nomination de M. Hugo FROMENT, administrateur de sociétés, né à Laxou (France), le 22 février 1974, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2014.
13. Divers.

Le conseil d'administration.

Référence de publication: 2009083784/29/32.

Betula S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2538 Luxembourg, 1, rue Nicolas Simmer.

R.C.S. Luxembourg B 42.480.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui aura lieu le *28 juillet 2009* à 16.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Constatation du report de la date de l'assemblée générale ordinaire et approbation dudit report;
2. Présentation des comptes annuels clos aux 31 mars 2007, 31 mars 2008 et 31 mars 2009 ainsi que des rapports de gestion du conseil d'administration et des rapports du Commissaire aux Comptes;
3. Approbation des comptes annuels et affectation du résultat de l'exercice;
4. décharge aux organes de la société;
5. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2009077509/17.

Luxembourg Selection Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 33A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 96.268.

Die Aktionäre werden hiermit zur

ORDENTLICHEN GENERALVERSAMMLUNG

eingeladen, die am Freitag, den *31. Juli 2009*, um 11:00 Uhr in Luxembourg, 33A, avenue J.F. Kennedy mit folgender Tagesordnung stattfinden wird:

Tagesordnung:

1. Tätigkeitsbericht des Verwaltungsrates und Bericht des Abschlussprüfers
2. Genehmigung der Jahresabschlussrechnung per 30. April 2009
3. Beschluss über die Verwendung des Jahresergebnisses
4. Entlastung der Verwaltungsratsmitglieder und des Abschlussprüfers im Zusammenhang mit der Ausführung Ihres Mandates während des Geschäftsjahres bis zum 30. April 2009
5. Wahl der Verwaltungsratsmitglieder
6. Ernennung des Abschlussprüfers
7. Diverse

65192

Stimmrecht

Beschlüsse über die Punkte der Tagesordnung können ohne Quorum, mit einfacher Mehrheit der abgegebenen Stimmen vorgenommen werden.

Erläuterungen

Inhaberaktionäre können an der Generalversammlung wie folgt teilnehmen:

* Persönlich, indem sie ihre Aktien durch einen von der Depotbank, UBS (Luxembourg) S.A., 33A avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg ausgestellten Sperrvermerk spätestens bis zum 28. Juli 2009 sperren lassen.

* Durch ausgefüllte Vollmacht, welche ihnen zur Sperrung ihrer Aktien, wie oben beschrieben, zur Verfügung gestellt wird. Die Vollmacht und der Sperrvermerk müssen beim Luxembourg Selection Fund c/o UBS Fund Services (Luxembourg) S.A. spätestens am 28. Juli 2009 eingegangen sein.

Die so gesperrten Aktien werden bis zum Tage nach der Generalversammlung oder gegebenenfalls ihrer Vertagung zurück behalten.

Der Verwaltungsrat.

Référence de publication: 2009083786/755/32.

Larissa S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 22.316.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 23 juillet 2009 à 10.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de profits et pertes au 31 mars 2009, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 mars 2009.
4. Divers.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION.

Référence de publication: 2009080304/1023/16.

Capital International UK Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6C, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 132.776.

The Shareholders of CAPITAL INTERNATIONAL UK FUND (the "Company") are invited to attend the

ANNUAL GENERAL MEETING

of Shareholders (the "Meeting"), that will be held on Tuesday, 28 July 2009 at 10:00 am CET, at the registered office of the Company with the following agenda:

Agenda:

1. Approval of the Audited Annual Report of the Company (including the Report of the Board of Directors to the Shareholders, the Financial Statements and the Independent Auditor's Report) for the reporting year ended 31 March 2009
2. Decision of the allocation of net results
3. Discharge of the Directors for year ended 31 March 2009
4. Ratification of the co-optation of Fabrice Remy as Director of the Company
5. Election of Hamish Forsyth, Fabrice Remy and Sinisa Vacic as Directors of the Company for a one-year period ending with the Annual General Meeting of Shareholders to be held in July 2010
6. Re-appointment of PricewaterhouseCoopers S.à r.l. as Auditor of the Company for a one-year period ending with the Annual General Meeting of Shareholders to be held in July 2010
7. Miscellaneous

Shareholders, who cannot be present in person at the Meeting and wish to be represented, are entitled to appoint a proxy. To be valid, the proxy form must be completed and received at the registered office of the Company prior to 5:00 pm CET on 27 July 2009. It should be marked for the attention of Mara Marangelli and sent by fax to +352 46 26 85 825. Furthermore, proxy forms can be obtained by contacting Mara Marangelli.

Please note that there is no quorum requirement for the Meeting. The resolutions will be passed by a simple majority of the shares present or represented at the Meeting.

Référence de publication: 2009078946/755/28.

Capital International Portfolios 2, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6C, route de Trèves.
R.C.S. Luxembourg B 139.643.

The Shareholders of CAPITAL INTERNATIONAL PORTFOLIOS 2 (the "Company") are invited to attend the
ANNUAL GENERAL MEETING
of Shareholders (the "Meeting"), that will be held on *28 July 2009* at 2:00 pm CET, at the registered office of the Company with the following agenda:

Agenda:

1. Approval of the Audited Annual Report of the Company (including the Report of the Board of Directors to the Shareholders, the Financial Statements and the Independent Auditor's Report) for the reporting year ended 31 March 2009
2. Decision of the allocation of net results
3. Discharge of the Directors for year ended 31 March 2009
4. Ratification of the co-optation of Guido Caratsch as Director of the Company
5. Election of Hamish Forsyth, Guido Caratsch and Sinisa Vacic as Directors of the Company for a one-year period ending with the Annual General Meeting of Shareholders to be held in July 2010
6. Re-appointment of PricewaterhouseCoopers S.à r.l. as Auditor of the Company for a one-year period ending with the Annual General Meeting of Shareholders to be held in July 2010
7. Miscellaneous

Shareholders, who cannot be present in person at the Meeting and wish to be represented, are entitled to appoint a proxy. To be valid, the proxy form must be completed and received at the registered office of the Company prior to 5:00 pm CET on 27 July 2009. It should be marked for the attention of Mara Marangelli and sent by fax to +352 46 26 85 825. Furthermore, proxy forms can be obtained by contacting Mara Marangelli.

Please note that there is no quorum requirement for the Meeting. The resolutions will be passed by a simple majority of the shares present or represented at the Meeting.

Référence de publication: 2009078944/755/28.

Torrus Funds, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1A, Heienhaff.
R.C.S. Luxembourg B 99.048.

Notice is hereby given that the

ANNUAL GENERAL MEETING

of Shareholders (the "Meeting") of Torrus Funds (the "Company"), will be held on *July 27, 2009* at 12.00 CET, at the registered office of the Company, as set out above, for the purpose of considering and voting upon the following agenda:

Agenda:

1. Presentation of the Report of the Company's Board of Directors for the period ended March 31st, 2009.
2. Presentation of the Report of the Company's Auditor for the period ended March 31st, 2009
3. Presentation and approval of the audited Financial Statements for the Company for the period ended March 31st, 2009.
4. Discharge of the Company's directors with respect to the performance of their duties for the period ended March 31st, 2009.
5. Discharge of the Company's auditor with respect to the performance of their duties for the period ended March 31st, 2009.
6. Election and/or Re-election of the Company's directors to serve until the next annual general meeting of shareholders which will deliberate on the annual accounts for the financial year ending March 31, 2010.
7. Re-appointment of the auditors of the Company to serve until the next annual general meeting of shareholders which will deliberate on the annual accounts for the financial year ending March 31, 2010.
8. Consideration of such other business as may properly come before the Meeting.

Voting

Resolutions on the agenda of the Meeting will require no quorum and will be taken at the majority of votes expressed by the Shareholders present or represented at the Meeting.

Voting Arrangements

Shareholders who cannot attend the Meeting may vote by proxy by returning the Form of Proxy sent to them, to the registered office of the Company (Attn. Domiciliary Department) by fax to +352 34 20 90 60 35, no later than July 23, 2009 by close of business in Luxembourg and mail to Torrus Funds c/o The Bank of New York Mellon (Luxembourg) S.A., Aerogolf Center, 1A, Hoehenhof, L-1736 Senningerberg, Luxembourg.

The attendance list of the Meeting will close on July 23, 2009.

By order of the Board of Directors.

Référence de publication: 2009079611/755/34.

Capital International Portfolios, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 125.271.

The Shareholders of CAPITAL INTERNATIONAL PORTFOLIOS (the "Company") are invited to attend the
ANNUAL GENERAL MEETING

of Shareholders (the "Meeting"), that will be held on 28 July 2009 at 11:00 am CET, at the registered office of the Company with the following agenda:

Agenda:

1. Approval of the Audited Annual Report of the Company (including the Report of the Board of Directors to the shareholders, the Financial Statements and the Independent Auditor's Report) for the reporting period ended 31 March 2009
2. Decision on the allocation of net results
3. Discharge of the Directors for year ended 31 March 2009
4. Ratification of the co-optation of Guido Caratsch as Director of the Company
5. Election of Hamish Forsyth, Guido Caratsch, Sinisa Vacic, Luis Freitas de Oliveira, Stephan Gosztony, Laurentius Harrer and Mark Brett as Directors of the Company for a one-year period ending with the Annual General Meeting of Shareholders to be held in July 2010
6. Re-appointment of PricewaterhouseCoopers S.à r.l. as Auditor of the Company for a one-year period ending with the Annual General Meeting of Shareholders to be held in July 2010
7. Miscellaneous

Shareholders, who cannot be present in person at the Meeting and wish to be represented, are entitled to appoint a proxy. To be valid, the proxy form must be completed and received at the registered office of the Company prior to 5:00 pm CET on 27 July 2009. It should be marked for the attention of Mara Marangelli and sent by fax to +352 46 26 85 825. Furthermore, proxy forms can be obtained by contacting Mara Marangelli.

Please note that there is no quorum requirement for the Meeting. The resolutions will be passed by a simple majority of the shares present or represented at the Meeting.

Référence de publication: 2009078945/755/29.

NHS Investments S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 50.400.000,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 35, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 70.348.

PROJET DE FUSION

NHS INVESTMENTS SA, avec siège social à Luxembourg, 35 boulevard du Prince Henri, L-1724, inscrite auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 70.348, (ci-après dénommée la "société absorbante")

et

PRIVATE EQUITY INTERNATIONAL SA, avec siège social à Luxembourg, 35, boulevard du Prince Henri, L-1724, Luxembourg, inscrite auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B. 85.227, (ci-après dénommée la "société absorbée"),

deux sociétés anonymes de droit luxembourgeois dénommées collectivement les "Sociétés", constituées et existant sous la forme de sociétés anonymes, conformément à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "loi de 1915"):

se proposent de mettre en commun leurs avoirs et leurs obligations par le biais d'une fusion par absorption de la société absorbée par la société absorbante, (la "fusion") et de transférer à la société absorbante l'ensemble du patrimoine, activement et passivement, de la société absorbée, afin de ne former qu'une seule société.

Les conseils d'administration (les "Conseils") respectifs des sociétés fusionnant ont établi le présent projet de fusion et entendent réaliser la fusion à une date fixée au 15.09.2009 (la "date effective").

Les Conseils ont proposé de nommer en tant qu'expert indépendant commun pour la fusion la société HRT Révision SA, réviseur d'entreprises, conformément aux dispositions de l'article 266 de la Loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales.

Une requête conjointe sera déposée auprès de la premier Vice-président du Tribunal d'Arrondissement, Président du Tribunal de Commerce de et à Luxembourg aux fins de désignation de HRT Révision SA, 23 Val Fleuri, L-1526, Luxembourg, réviseur d'entreprises, comme expert indépendant unique pour la fusion envisagée.

La fusion envisagée sera soumise à l'approbation des actionnaires des Sociétés du présent projet de fusion lors des assemblées générales extraordinaires spécialement convoquées, conformément à la loi.

Il est dès lors convenu de ce qui suit (le préambule faisant partie intégrante du présent projet de fusion):

Sous réserve de l'approbation de la fusion par les Sociétés lors des assemblées générales extraordinaires spécialement convoquées:

1. A la date effective, la société absorbée, conformément aux articles 257 et suivant de la loi du 10 août 1915 transférera à la société absorbante l'ensemble de son patrimoine, activement et passivement, sans exception ni réserve à condition que la société absorbante prenne en charge tous les frais, droits et dépenses que comporte la fusion.

2. La fusion est faite avec pour référence les états comptables sociaux respectifs des Sociétés au 31 décembre 2008.

3. Les actifs et passifs ainsi apportés excluent tous dividendes tels qu'ils pourraient résulter de la décision des actionnaires de l'une ou l'autre des sociétés préalablement à la date effective.

4. En contrepartie de cet apport, la société absorbante émettra des actions nouvelles au profit des actionnaires de la société absorbée à raison de 1.678.510 actions de la société absorbante pour 9.730.768 actions de la société absorbée, assorties d'une prime d'émission totale de EUR 39.118.576,07 sans soulte.

5. A compter de la date effective tous les actifs et passifs de la société absorbée seront réputés transférés à la société absorbante.

6. Les actionnaires de la société absorbée seront immédiatement et systématiquement inscrits sur le registre des actionnaires de la société absorbante, tous les actionnaires étant nominatifs.

7. A compter de la date effective, les actions de la société absorbante, attribuées aux actionnaires de la société absorbée jouiront des mêmes droits que les actions existantes de la société absorbante, en particulier des droits de vote et de participation aux bénéfices.

8. En conséquence de la fusion la société absorbée cesse d'exister et toutes les actions émises par elles sont annulées.

9. La fusion est par ailleurs soumise aux conditions suivantes:

A. La société absorbée fait apport de ses actifs "en l'état" sans que la société absorbante ne bénéficie d'aucun droit de recours contre la société absorbée.

B. la société absorbée garantit à la société absorbante l'existence de tous les biens, droits et obligations transférés, mais n'assume aucune responsabilité quant à la solvabilité des débiteurs concernés.

C. La société absorbante reprend l'ensemble des biens apportés à ses propres risques.

D. La société absorbante devra honorer tous les engagements et obligations de quelque nature que ce soit de la société absorbée existant à la date effective.

10. D'un point de vue comptable la fusion sera considérée comme effective à compter du 1^{er} janvier 2009 (toutes les opérations réalisées depuis cette date étant considérées accomplies pour compte de la société absorbée).

11. La société absorbante effectuera toutes formalités, notamment toutes publications imposées par la loi, qui seront rendues nécessaires pour conférer tous ses effets à la fusion et au transfert des actifs et passifs de la société absorbée.

12. Tous les documents sociaux, dossiers et archives de la société absorbée seront conservés au siège social de la société absorbante dans la mesure des prescriptions légales.

13. Le projet de fusion, les rapports des Conseils d'administration et de l'expert indépendant seront disponibles au siège de chacune des Sociétés pour consultation par leurs actionnaires respectifs au moins un mois avant la date des assemblées générales extraordinaires susmentionnées, accompagnés des comptes annuels audités et du rapport des administrateurs pour les trois derniers exercices. Une copie intégrale ou, s'il le désire, partielle des documents visés ci-dessus peut être obtenue par tout actionnaire sans frais et sur simple demande.

14. L'ensemble des mandats des membres du conseil d'administration de la société absorbée prendra fin à la date effective et décharge sera, le cas échéant, donnée aux administrateurs de ladite société pour l'accomplissement de leur mandat jusqu'à la date effective.

15. Les sociétés n'ont pas émis d'actions auxquelles sont attribués des droits spéciaux ou d'autres titres que des actions en général.

16. Aucun avantage particulier n'est attribué aux membres des conseils d'administration ou aux commissaires aux comptes des sociétés fusionnant, ni aux experts au sens de l'article 266 de la loi du 10 août 1915, en raison de cette fusion, à part leur rémunération d'usage.

Formalités

La société absorbante:

1. Effectuera toutes les formalités légales de publicité relatives aux apports effectués au titre de fusion;
2. Fera son affaire personnelle des déclarations et formalités nécessaires auprès de toutes administrations qu'il con viendra pour faire mettre à son nom les éléments d'actif apportés;
3. effectuera toutes formalités en vue de rendre opposable aux tiers la transmission des biens et droits à elle apportés

Remise de titres

Lors de la réalisation définitive de la fusion, la société absorbée remettra à la société absorbante les originaux de tous ses actes constitutifs et modificatifs ainsi que les livres de comptabilité et autres documents comptables, les titres justificatifs des opérations réalisées, les valeurs mobilières ainsi que tous contrats (prêt, de travail, de fiducie...), archives, pièces et autres documents quelconques relatifs aux éléments et droits apportés.

Fait à Luxembourg, le 29 juin 2009.

Arrêté par les Conseils d'Administration de NHS Investments SA et Private Equity International SA

Signatures

Référence de publication: 2009083179/93.

(090103313) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2009.

Nikko AM Investment Trust (Luxembourg), Fonds Commun de Placement.

Le règlement de gestion a été déposé au Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} juillet 2009.

Nikko Asset Management Luxembourg S.A.

Signature

Référence de publication: 2009080412/10.

(090097774) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2009.

Vikström & Andersson Fund, Fonds Commun de Placement.

Le règlement de gestion a été déposé au Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juin 2009.

SEB Fund Services

Signature

Référence de publication: 2009081025/10.

(090089313) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2009.

Visalux, société coopérative, Société Coopérative.

Siège social: L-5365 Munsbach, 10, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 38.066.

In the year two thousand and nine, the thirtieth day of June.

Before Maître Joëlle Baden, notary residing in Luxembourg.

Is held an extraordinary general meeting of the members of Visalux, Société Coopérative, a société coopérative, incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and having its registered office at L-5365 Munsbach, 10, Parc d'Activité Syrdall and registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 38.066, incorporated pursuant to a notarial deed dated 20 September 1991, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 414 of 31 October 1991.

The articles of incorporation have been amended for the last time pursuant to a deed under private seal dated 6 April 2004, an excerpt of which had been published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1203 of 21 June 2006 (the "Company").

The meeting is opened at 9.00 a.m., with Mr Romain Cillien, private employee, professionally residing in Luxembourg, in the chair,

who appoints as secretary Ms Sonja Streicher, private employee, professionally residing in Munsbach.

The meeting elects as scrutineer Mr Gérald Briclot, private employee, professionally residing in Munsbach.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declares and requests the notary to state:

I. That the agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1. Approval of the transfer (cession de branche d'activités) by the Company of a branch of activities consisting in its Acquiring Business to CETREL S.A., in accordance with the transfer plan, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1083 of 29 May 2009;

2. Miscellaneous.

II. That the members present or represented, the proxies of the represented members and the number of its shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the members, the proxies of the represented members and by the board of the meeting, will remain annexed to this deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The proxies of the represented members, initialed "ne varietur" by the appearing parties will also remain annexed to this deed.

III. That the whole corporate capital being present or represented at the present meeting and the members present or represented declaring that they have had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary.

IV. That the present meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

The general meeting then requests the undersigned notary to record the following resolutions:

WHEREAS, the general meeting had due knowledge of:

- the transfer plan dated 22 May 2009, as it has been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1083 of 29 May 2009 (the "Transfer Plan"), and pursuant to which the Company transfers without dissolution, its Acquiring Business (as this term is defined therein), and particularly all the assets and liabilities related to such activities to CETREL S.A. (the "Transfer");

- the annual accounts of the last three financial years of CETREL S.A.; and

- the annual accounts of the last three financial years of the Company.

WHEREAS, the general meeting confirmed that in accordance with article 295 of the Law of 10 August 1915 governing commercial companies, as amended (the "Law"), the documents listed here above were at the disposal of the members at the registered office of the Company at least one month prior to this general meeting;

WHEREAS, the general meeting confirmed that the conditions precedent to the Transfer have been fulfilled, i.e. (i) Cetrel S.A. has obtained the appropriate regulatory licences and approvals from the Commission de Surveillance du Secteur Financier, (ii) Cetrel S.A. enjoys the right to carry out the transferred activities with regard to the Visa payment systems;

WHEREAS, the members of the Company are fully aware of the background and terms and conditions of the Transfer Plan and resolved to waive, in accordance with article 296 of the Law, their right to be presented with:

- detailed written reports of the board of directors of the Company and of the board of directors of Cetrel S.A. explaining the draft terms of the Transfer and setting out their legal and economic grounds; and,

- a report drafted by a réviseur d'entreprises (independent expert) on the Transfer;

WHEREAS, the general meeting confirmed that the Transfer shall be effective between the parties on the date of this general meeting;

WHEREAS, the general meeting confirmed that from an accounting and tax perspective, the Transfer will be considered as effective as from the date of the present deed, with regard to all companies involved;

WHEREAS, the general meeting further confirmed that this Transfer has been submitted to the provisions of articles 285 to 308, except 303, of the Law and that this transfer will therefore lead to the transfer ipso jure of all the assets and liabilities related to the branch of activities to CETREL S.A. in accordance with article 308bis-5 of said Law.

Sole resolution

THEREFORE, the general meeting resolved to approve the transfer of the branch of activities by the Company as outlined above and the related Transfer Plan, and confirms the consideration for the Transfer set at seven million five hundred thousand euro (EUR 7,500,000).

Whereof this deed is drawn up in Munsbach, at the registered office of the Company, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that upon request of the appearing persons, this deed is worded in English, followed by a French version; upon request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

The document having been read to the appearing persons, said persons appearing signed together with the notary this deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le trentième jour du mois de juin.

Par-devant Maître Joëlle Baden, notaire, résidant à Luxembourg-Ville.

Se tient une assemblée générale extraordinaire des associés de Visalux, Société Coopérative, une société coopérative de droit luxembourgeois, constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à L-5365 Munsbach, 10, Parc d'Activité Syrdall et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 38.066, constituée suivant acte notarié en date du 20 septembre 1991, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Association, numéro 414 du 31 octobre 1991.

Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant un acte sous seing privé en date du 6 avril 2004, dont un extrait a été publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1203 du 21 juin 2006 (ci-après la "Société").

L'assemblée est ouverte à 9.00 heures, sous la présidence de Monsieur Romain Cillien, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg,

laquelle désigne comme secrétaire Mademoiselle Sonja Streicher, employée privée, demeurant professionnellement à Munsbach.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Gérald Briclot, employé privé, demeurant professionnellement à Munsbach.

L'assemblée ayant été constituée, le président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation de la cession de branche d'activités relative à l'Activité d'Acquisitions de la Société à CETREL S.A., conformément au projet de cession publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Association, numéro 1083 du 29 mai 2009;

2. Divers.

II. Que les associés présents ou représentés, les mandataires des associés représentés, ainsi que le nombre de parts sociales qu'ils détiennent est indiqué sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les associés présents, les mandataires des associés représentés ainsi que les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Les procurations des associés représentés, signées ne varietur, par les personnes comparantes resteront attachées à cet acte.

III. Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée et les associés présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage.

IV. Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale demande ensuite au notaire d'acter les résolutions suivantes:

ATTENDU QUE, l'assemblée générale a eu dûment connaissance:

- du projet de cession établi en date du 22 mai 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Association, numéro 1083 du 29 mai 2009 (le "Projet de Cession") et selon lequel la Société cède, sans dissolution, ses Activités d'Acquisition (comme ce terme y est défini) et en particulier tous les actifs et passifs liés aux Activités d'Acquisition à CETREL S.A. (la "Cession");

- des comptes annuels des trois derniers exercices sociaux de CETREL S.A.; et

- des comptes annuels des trois derniers exercices sociaux de la Société;

ATTENDU QUE, l'assemblée générale a confirmé que, conformément à l'article 295 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi"), les documents énumérés ci-dessus étaient à la disposition des associés au siège sociale de la Société au moins un mois avant cette assemblée générale;

ATTENDU QUE, l'assemblée générale a confirmé que les conditions préalables ont été remplies, i.e. (i) Cetrel S.A. a obtenu les licences et approbations appropriées de la Commission de Surveillance du Secteur Financier, (ii) Cetrel S.A. est en droit d'exercer les activités transférées en ce qui concerne les systèmes de paiement Visa;

ATTENDU QUE, les associés de la Société ont connaissance du contexte et des termes et conditions de la Cession et ont décidé de renoncer, conformément à l'article 296 de la Loi, à leur droit d'être communiqué:

- un rapport détaillé du conseil d'administration de la Société et un rapport détaillé du conseil d'administration de Cetrel S.A. expliquant et justifiant la Cession du point de vue juridique et économique; et,

- un rapport établi par un réviseur d'entreprises sur la Cession;

ATTENDU QUE, l'assemblée générale a confirmé que la Cession sera effective entre les parties à la date de cette assemblée générale;

ATTENDU QUE, l'assemblée générale a confirmé que, d'un point de vue comptable et fiscal, la Cession sera considérée comme effective à compter de la date du présent acte, et ce pour toutes les sociétés concernées;

ATTENDU QUE, l'assemblée générale a confirmé ensuite que cette Cession de branche d'activités a été soumise aux dispositions des articles 285 à 308, à l'exception de l'article 303 de la Loi et que l'ensemble de la branche d'activités, et en particulier tous les actifs et les passifs qui s'y rattachent, seront transférés de plein droit et sans dissolution à CETREL S.A., conformément à l'article 308bis-5 de la Loi.

Résolution Unique

PAR CONSEQUENT, l'assemblée générale a décidé d'approuver la Cession comme indiqué ci-dessus ainsi que le Projet de Cession y afférent, et de confirmer la rémunération de la Cession fixée à sept millions cinq cent mille euros (EUR 7.500.000).

Dont acte, fait et passé à Munsbach, au siège social de la Société, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des même comparants et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: R. CILLIEN, S. STREICHER, G. BRICLOT et J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 3 juillet 2009, LAC/2009/26126. Reçu soixante-quinze euros (€ 75,-).

Le Receveur (signé): SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la Société sur demande.

Luxembourg, le 7 juillet 2009.

Joëlle BADEN.

Référence de publication: 2009082291/7241/153.

(090101626) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2009.

DWS Russia Aggregate Bond Fund, Fonds Commun de Placement.

Das mit Wirkung zum 15.06.2009 in Kraft tretende Verwaltungsreglement wurde beim Registre de Commerce et des Sociétés (Luxemburger Handels- und Gesellschaftsregister) hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DWS Investment S.A.

Unterschriften

Référence de publication: 2009083489/10.

(090099391) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2009.

CETREL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Munsbach, 10, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 23.562.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Joëlle BADEN

Notaire

Référence de publication: 2009082287/7241/11.

(090101656) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2009.

Fonditalia, Fonds Commun de Placement.

Le règlement de gestion modifié au 17 mars 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDEURAM GESTIONS S.A.

Signature

Référence de publication: 2009081027/9.

(090095777) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2009.

Bayerischer Rohstofffonds, Fonds Commun de Placement - Fonds d'Investissement Spécialisé.

La partie spécifique du règlement de gestion modifié au 15 juillet 2009 a été déposée au Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Oppenheim Asset Management Services S.à r.l.

Signatures

Référence de publication: 2009081026/10.

(090094990) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2009.

Arpa S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 65.268.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009080900/10.

(090095492) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2009.

Power Food's J-MB S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4940 Bascharage, 151, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 92.851.

Le Bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bascharage, le 1^{er} juillet 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009080902/10.

(090095496) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2009.

Ambitech S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4710 Pétange, 56, rue d'Athus.

R.C.S. Luxembourg B 112.482.

Le Bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 1^{er} juillet 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009080903/10.

(090095501) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2009.

Digital Funds, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 33A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 66.323.

In accordance with provisions of Article 24 of the Articles of Incorporation of the DIGITAL FUNDS (the "Fund") and due to changes in economic environment, the Board of Directors of the Fund has resolved the liquidation of the sub-fund "Digital Funds - Stars Euroland" (the "Sub-fund") with the net asset value dated July 31, 2009.

The countervalue of the net asset value of the Sub-fund's shares liquidated which have not been presented by shareholders for redemption shall be deposited with the Custodian of the Fund for a period of six months; after such period, the liquidation proceeds not distributed will be deposited with the "Caisse de Consignation" in Luxembourg until expiry of the legal prescription period.

The Board of Directors.

Référence de publication: 2009083785/755/14.

Security Capital European Realty Management Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 2.229.500,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 61.388.

Suite à la dissolution de la société Security Capital U.S. Realty Management Holdings S.A. par acte notarié, le 23 décembre 2008, les 44 589 parts détenues par cette société ont été transférées à SECURITY CAPITAL (EU) MANAGEMENT HOLDINGS S.A..

Par conséquent, SECURITY CAPITAL (EU) MANAGEMENT HOLDINGS S.A. a détenu 44 590 parts de la Société dont elle a été l'associé unique du 23 décembre 2008 jusqu'au 9 mars 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juin 2009.

SECURITY CAPITAL EUROPEAN REALTY MANAGEMENT SÀRL

Signature

Référence de publication: 2009080819/17.

(090096055) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2009.

CBG Alternative Advisory Société Anonyme Holding, Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 16, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 79.879.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Annuelle du 2 juin 2009

L'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires renouvelle, pour une période de un an prenant fin à la prochaine Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires d'avril 2010, les mandats d'Administrateurs de Messieurs Hervé AROT résidant professionnellement au 6, rue de la Corraterie, CH-1211 Genève 11, Suisse, Philippe TOTAL, résidant professionnellement au 33, boulevard Prince Henri L-1789 Luxembourg, et Madame Joëlle WEISS résidant professionnellement au 500, Mamaroneck avenue, USA-10528 Harisson, NY, Etats-Unis.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Générale Securities Services Luxembourg

MJ. FERNANDES

Corporate and Domiciliary Agent

Référence de publication: 2009080835/17.

(090095792) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2009.

MW Zander Luxembourg Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 115.596.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009080405/10.

(090095430) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2009.

Osmosis International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 87.346.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009080406/10.

(090095429) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2009.

Bokx Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 119.323.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009080398/10.

(090095432) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2009.**Limat S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 13, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 142.017.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 30 juin 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009080415/10.

(090095414) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2009.**Isar S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 13, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 142.018.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 30 juin 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009080416/10.

(090095413) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2009.**NPEI Lux S.A. SICAR, Société Anonyme sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 103.855.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009080394/10.

(090095378) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2009.**Lothian Partners 27 (Sàrl) Sicar, Société à responsabilité limitée sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 105.530.

—
Le Bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pour Lothian Partners 27 (S. à r.l.) SICAR

Matthijs Bogers

Gérant

Référence de publication: 2009080385/14.

(090095350) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2009.

Walaeli s.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4041 Esch-sur-Alzette, 30, rue du Brill.

R.C.S. Luxembourg B 142.893.

—
- Madame Elisabete Maria DE MOURA ARADA, vendeuse, née à Mondim de Basto (Portugal), le 01/05/1980, demeurant à L-4645 NIEDERKORN, 143 Route de Pétange.

Lequel comparant déclare qu'elle est la seule associée, de la société "WALAELI SARL" avec siège social à L-4041 ESCH/ALZETTE, 30 Rue du Brill, constituée suivant acte reçu par le notaire Camille MINES, de résidence à Capellen en date du 28 octobre 2008, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B. 142893.

Ceci exposé, le ou les associé représentant l'intégralité du capital social, a déclaré vouloir se considérer comme dûment convoqué en assemblée générale extraordinaire sous seing privé et, sur ordre du jour conforme dont il reconnaît avoir eu connaissance parfaite dès avant ce jour, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de révoquer à compter de ce jour:

- Madame Sandra Maria COSTA NUNES, employée privée, née à Pétange le 04/09/1976, demeurant à L-4807 RODANGE, 13 Rue Nicolas Bieber, de sa fonction de gérant technique de la prédite société.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de nommer à compter de ce jour pour une durée indéterminée dans la fonction de gérant technique:

- Monsieur Nuno Ricardo OLIVEIRA PACHECO, employé administratif, né à Santo Tirso (Portugal), le 03/08/1980, demeurant à L-4580 DIFFERDANGE, 62 Rue de Hussigny.

Troisième résolution

La société est valablement engagée par les signatures conjointes des deux gérants.

Fait en trois exemplaires, à Esch-sur-Alzette, le 1^{er} juin 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009080706/27.

(090095512) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2009.

Aquamarin-Transport S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6758 Grevenmacher, 8, rue Victor Prost.

R.C.S. Luxembourg B 58.927.

—
*Auszug aus dem Sitzungsprotokoll
der Ordentlichen Generalversammlung vom 4. Mai 2009*

Punkt 4 der Tagesordnung:

Die Versammlung beschließt die Wiederwahl folgender Verwaltungsratsmitglieder:

- Herr Helmut Lippert, Schiffskapitän, wohnhaft zu L-6758 Grevenmacher, 8, rue Victor Prost
- Frau Bernadette Lippert-Schuh, Kauffrau, wohnhaft zu L-6758 Grevenmacher, 8, rue Victor Prost
- Herr Norbert Ebsen, Buchhalter, wohnhaft zu L-6720 Grevenmacher, 7, rue de l'Eglise

Die Mandate der Verwaltungsratsmitglieder enden mit der ordentlichen Generalversammlung 2015.

Punkt 5 der Tagesordnung:

Die Versammlung beschließt die Wiederwahl des delegierten Verwaltungsratsmitgliedes:

- Herr Helmut Lippert, Schiffskapitän, wohnhaft zu L-6758 Grevenmacher, 8, rue Victor Prost

Er kann die Gesellschaft durch seine alleinige Unterschrift rechtswirksam vertreten.

Das Mandat des delegierten Verwaltungsratsmitgliedes endet mit der ordentlichen Generalversammlung 2015.

Punkt 6 der Tagesordnung:

Die Versammlung beschließt die Wiederwahl des Aufsichtskommissars:

- Die Gesellschaft Account Data Europe s.a., mit Sitz in L-6793 Grevenmacher, 77, route de Trèves

Das Mandat des Aufsichtskommissars endet mit der ordentlichen Generalversammlung 2015.

Für gleichlautenden Auszug

Unterschrift

Der Vorsitzende der Ordentlichen Generalversammlung

Référence de publication: 2009080704/27.

(090095415) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2009.

Tresero S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Capital social: EUR 32.000,00.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 139.418.

—
*Extrait de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires
de la Société Tresero S.A. SPF qui s'est tenue à Luxembourg le 21 avril 2009*

Omissis

Septième Résolution

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes arrivant à échéance, l'assemblée générale décide de les renouveler jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2015.

Le conseil d'administration est donc composé comme suit:

Administrateurs:

- Marco Sterzi, conseiller économique, avec adresse professionnelle au 5, Avenue Gaston, L-1420 Luxembourg
- Francesca Docchio, employée privée, avec adresse professionnelle au 5, Avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg
- Giorgio Ghezzi, administrateur de société, avec adresse au 522, Albulastrasse, CH-7522 La Punt-Chamues, Suisse

Commissaire aux comptes:

- Enzo Bosco, avec adresse au 2, Via San Antonio, I-20124 Gallarate, Italie.

Luxembourg, le 21 avril 2009.

Pour copie conforme

Pour le conseil d'administration

Francesca Docchio

Administrateur

Référence de publication: 2009080723/27.

(090096087) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2009.

Ocean Harvest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2537 Luxembourg, 19, rue Sigismond.

R.C.S. Luxembourg B 72.223.

—
Extrait de résolution de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 30.06.2009.

Les actionnaires de la société OCEANS HARVEST S.A. réunis le 30.06.2009 au siège social ont décidé à l'unanimité ce qui suit:

1. Accepter les démissions des M. Patrick MOINET, M. Olivier LIEGEOIS et M. Luc GERONDAL de leurs mandats d'administrateurs.

2. Accepter les démissions de M. Olivier LIEGEOIS de son mandat de commissaire aux comptes.

3. Transfert du siège de la société au 19, rue Sigismond, L-2537 Luxembourg.

4. Nomination de Monsieur Luca DI FINO, 19, rue Sigismond, L-2537 Luxembourg, au poste d'administrateur.

5. Nomination de Madame Silvia DI PRIMO, 41, rue Nicolas Meyers, L-4918 Bascharage au poste d'administrateur.

6. Nomination de la société LDF DIRECTOR I LTD, établie et ayant son siège social à OVERSEAS MANAGEMENT COMPANY TRUST (B.V.I.) LTD., OMC Chambres, P.O. Box 3152, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, inscrite au registre de commerce des Iles Vierges Britanniques sous le N° 1070671, représentant par leur directeur actuellement en fonctions, au poste d'administrateur.

7. Nomination de la société FIDUCIAIRE DI FINO & ASSOCIES S.à r.l., 19, rue Sigismond, L-2537 Luxembourg inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le N° B 103 178, représentée par son gérant Monsieur Luca Di Fino, au poste de commissaire aux comptes.

Fait à Luxembourg le 30.06.2009.

Pour extrait conforme

Signature

Le domiciliataire

Référence de publication: 2009080766/27.

(090095771) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2009.

Vintage Invest SA, Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.

R.C.S. Luxembourg B 81.790.

—
*Extrait sincère et conforme du procès-verbal de l'assemblée générale statutaire
tenue à Bertrange en date du 15 juin 2009 à 10.00 heures*

Il résulte dudit procès-verbal que la société MARBLEDEAL LTD a démissionné de sa fonction de commissaire aux comptes avec effet immédiat.

La société MARBLEDEAL LUXEMBOURG Sàrl, ayant son siège social au 10B, rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange a été nommée comme nouveau commissaire aux comptes et terminera le mandat de son prédécesseur.

Nomination des représentants permanents

La société PROCEDIA Sàrl dont le siège social est situé au 10B, rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange inscrite au R.C.S. de et à Luxembourg sous le numéro B 97.164, nommée Administrateur en date du 14 juin 2006, a désigné Madame Catherine DE WAELE, née à Charleroi (Belgique), le 25 avril 1966 employée privée, demeurant professionnellement au 10B, rue des Mérovingiens à L-8070 Bertrange, comme représentante permanente pour toute la durée de son mandat soit jusqu'en 2012.

La société CRITERIA Sàrl dont le siège social est situé au 10B, rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange inscrite au R.C.S. de et à Luxembourg sous le numéro B 97.199, nommée Administrateur en date du 14 juin 2006, a désigné Monsieur Gabriel JEAN, né à Arlon (Belgique), le 5 avril 1967 employé privé, demeurant professionnellement au 10B, rue des Mérovingiens à L-8070 Bertrange, comme représentant permanent pour toute la durée de son mandat soit jusqu'en 2012.

Bertrange, le 15 juin 2009.

VINTAGE INVEST SA

PROCEDIA Sàrl / CRITERIA Sàrl

Administrateur / Administrateur

Représentée par Madame Catherine DE WAELE / Représentée par Monsieur Gabriel JEAN

Représentante permanente / Représentant permanent

Référence de publication: 2009080668/29.

(090095809) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2009.

Traditional Fine Engraving S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3378 Livange, Zone Industrielle et Commerciale, rue de Bettembourg.

R.C.S. Luxembourg B 98.897.

—
*Extrait du procès-verbal de l'assemblée
générale ordinaire tenue extraordinairement le 5 juin 2009*

L'assemblée générale constate que les mandats d'administrateurs de Monsieur Henri FREYLINGER, de Monsieur Gaston FREYLINGER et de Madame Cécile FLOHIMONT, arrivent à échéance. L'assemblée générale décide à l'unanimité de renouveler le mandat des administrateur susmentionnés pour une durée de 6 ans. Leur mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2015 sur les comptes clos le 31 décembre 2014.

L'assemblée générale constate que le mandat des administrateurs délégué de Monsieur Gaston FREYLINGER et Madame Cécile FLOHIMONT arrivent à échéance. L'assemblée générale décide à l'unanimité de renouveler le mandat d'administrateur délégué de Monsieur Gaston FREYLINGER et Madame Cécile FLOHIMONT pour une durée de 6 ans. Leur mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2015 sur les comptes clos le 31 décembre 2014.

L'assemblée générale constate que le mandat de commissaire aux comptes assumé par la société COMMISSAIRE AUX COMPTES S.A., arrive à échéance. L'assemblée générale décide à l'unanimité de renouveler le mandat du commissaire aux comptes susmentionné pour une durée de 6 ans. Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2015 sur les comptes clos le 31 décembre 2014.

Livange, le 5 juin 2009.

Maître FELTEN Bernard / Madame Cécile FLOHIMONT / Monsieur Norbert MEISCH

Le Président / Le Scrutateur / Le Secrétaire

Référence de publication: 2009080703/25.

(090095373) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2009.

Airdix S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 64.391.

—
Extrait du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires tenue le 17 juin 2009

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale que:

L'assemblée a décidé de renouveler les mandats

- des administrateurs

Monsieur Jean-Charles Schmitt, demeurant à Reims;

Monsieur Eric Turcot (Président du Conseil d'Administration), demeurant à Reims;

Monsieur Pascal Ledoux, demeurant à Blanzy-La-Salonnaise.

- de l'administrateur délégué

Monsieur Eric Turcot, demeurant à Reims,

- et du Commissaire aux Comptes

Monsieur François Savage, demeurant à Reims,

jusqu'à la prochaine assemblée statutaire appelée à délibérer sur les comptes annuels de la société arrêtés au 31 décembre 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juin 2009.

Pour Airdix S.A.

S G G S.A.

412F, route d'Esch

L-2086 LUXEMBOURG

Signatures

Référence de publication: 2009079964/27.

(090094616) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2009.

PICME Holding S.A., Private Investment Capital Market & Equities Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 70.841.

—
*Extrait des résolutions prises lors de la réunion
du Conseil d'Administration tenue en date du 19 mars 2009*

A l'unanimité, les résolutions suivantes ont été adoptées:

1. Le siège social de la Société est transféré du 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg à compter de ce jour.

2. Il est pris acte de la modification des adresses professionnelles des Administrateurs comme suit:

- Monsieur Serge KRANCENBLUM, Diplôme M.B.A., demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg;

- Madame Françoise DUMONT, employée privée, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch à Luxembourg (L-2086);

- Monsieur Stéphane BAERT, employé privé, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch à Luxembourg (L-2086).

3. Il est pris acte du changement de siège social de la société FIN-CONTRÔLE S.A., Commissaire aux Comptes de la Société. Celui-ci est désormais situé au 12, rue Guillaume Kroll, Bâtiment F, L-1882 Luxembourg.

Le 19 mars 2009.

Certifié sincère et conforme

PRIVATE INVESTMENT CAPITAL MARKET & EQUITIES HOLDING S.A., en abrégé «PICME HOLDING S.A.»

F. DUMONT / S. KRANCENBLUM

Administrateur / Administrateur , Président du Conseil d'Administration

Référence de publication: 2009080227/27.

(090095156) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2009.

Europay Luxembourg, Société coopérative, Société Coopérative.

Siège social: L-5365 Munsbach, 10, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 30.764.

In the year two thousand and nine, the thirtieth day of June.

Before Maître Joëlle Baden, notary, residing in Luxembourg.

Is held an extraordinary general meeting of the members of Europay Luxembourg, Société Coopérative, a société coopérative, incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and having its registered office at L-5365 Munsbach, 10, Parc d'Activité Syrdall and registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 30.764, incorporated pursuant to a notarial deed dated 30 May 1989, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 295 of 16 October 1989.

The articles of incorporation have been amended for the last time pursuant to a deed under private seal dated 6 April 2004, an excerpt of which had been published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1203 of 21 June 2006 (the "Company").

The meeting is opened at 9.30 a.m., with Mrs Lysiane Back, private employee, professionally residing in Luxembourg, in the chair,

who appoints as secretary Ms Sonja Streicher, private employee, professionally residing in Munsbach.

The meeting elects as scrutineer Mr Gérald Briclot, private employee, professionally residing in Munsbach.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declares and requestes the notary to state:

I. That the agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1. Approval of the transfer (cession de branche d'activités) by the Company of a branch of its activities consisting in its Acquiring Business and part of its Issuing Business to CETREL S.A., in accordance with the transfer plan, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1082 of 29 May 2009;

2. Miscellaneous.

II. That the members present or represented, the proxies of the represented members and the number of its shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the members, the proxies of the represented members and by the board of the meeting, will remain annexed to this deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The proxies of the represented members, initialed "ne varietur" by the appearing parties will also remain annexed to this deed.

III. That the whole corporate capital being present or represented at the present meeting and the members present or represented declaring that they have had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary.

IV. That the present meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

The general meeting then requests the undersigned notary to record the following resolutions:

WHEREAS, the general meeting had due knowledge of:

- the transfer plan dated 22 May 2009, as it has been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1082 of 29 May 2009 (the "Transfer Plan"), and pursuant to which the Company transfers without dissolution, its Acquiring Business and part of its Issuing Business (as such terms are defined therein), and particularly all the assets and liabilities related to such activities to CETREL S.A. (the "Transfer");

- the annual accounts of the last three financial years of CETREL S.A.; and

- the annual accounts of the last three financial years of the Company;

WHEREAS, the general meeting confirmed that in accordance with article 295 of the Law of 10 August 1915 governing commercial companies, as amended (the "Law"), the documents listed here above were at the disposal of the members at the registered office of the Company at least one month prior to this general meeting;

WHEREAS, the general meeting confirmed that the conditions precedent to the transfer have been fulfilled, i.e. (i) Cetrel S.A. has obtained the appropriate regulatory licences and approvals from the Commission de Surveillance du Secteur Financier, (ii) Cetrel S.A. enjoys the right to carry out the transferred activities with regard to the Mastercard and Maestro cards payment systems;

WHEREAS, the members of the Company are fully aware of the background and terms and conditions of the Transfer Plan and resolved to waive, in accordance with article 296 of the Law, their right to be presented with:

- detailed written reports of the board of directors of the Company and of the board of directors of Cetrel S.A. explaining the draft terms of the Transfer and setting out their legal and economic grounds; and,
- a report drafted by a réviseur d'entreprises (independent expert) on the Transfer;

WHEREAS, the general meeting confirmed that the Transfer shall be effective between the parties on the date of this general meeting;

WHEREAS, the general meeting confirmed that from an accounting and tax perspective, the Transfer will be considered as effective as from the date of the present deed, with regard to all companies involved;

WHEREAS, the general meeting further confirmed that this Transfer has been submitted to the provisions of articles 285 to 308, except 303, of the Law and that this transfer will therefore lead to the transfer ipso jure of all the assets and liabilities related to the branch of activities to CETREL S.A. in accordance with article 308bis-5 of said Law.

Sole resolution

THEREFORE, the general meeting resolved to approve the transfer of the branch of activities by the Company as outlined above and the related Transfer Plan, and confirms the consideration for the Transfer set at seven million five hundred thousand euro (EUR 7,500,000).

Whereof this deed is drawn up in Munsbach, at the registered office of the Company, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that upon request of the appearing persons, this deed is worded in English, followed by a French version; upon request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

The document having been read to the appearing persons, said persons appearing signed together with the notary this deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le trentième jour du mois de juin.

Par-devant Maître Joëlle Baden, notaire, résidant à Luxembourg-Ville.

Se tient une assemblée générale extraordinaire des associés de Europay, Société Coopérative, une société coopérative de droit luxembourgeois, constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à L-5365 Munsbach, 10, Parc d'Activité Syrdall et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 30.764, constituée suivant acte notarié en date du 30 mai 1989, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Association, numéro 295 du 16 octobre 1989.

Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant un acte sous seing privé en date du 6 avril 2004, dont un extrait a été publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1203 du 21 juin 2006 (ci-après la "Société").

L'assemblée a été ouverte à 9.30 heures, sous la présidence de Madame Lysiane Back, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg,

laquelle désigne comme secrétaire Mademoiselle Sonja Streicher, employée privée, demeurant professionnellement à Munsbach.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Gérald Briclot, employé privé, demeurant professionnellement à Munsbach.

L'assemblée ayant été constituée, le président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation de la cession de branche d'activités relative aux Activités d'Acquisition et à une partie de l'Activité d'Emission de la Société à CETREL S.A., conformément au projet de cession publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Association, numéro 1082 du 29 mai 2009;

2. Divers.

II. Que les associés présents ou représentés, les mandataires des associés représentés, ainsi que le nombre de parts sociales qu'ils détiennent est indiqué sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les associés présents, les mandataires des associés représentés ainsi que les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Les procurations des associés représentés, signées ne varietur, par les personnes comparantes resteront attachées à cet acte.

III. Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée et les associés présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage.

IV. Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale demandé ensuite au notaire d'acter les résolutions suivantes:

ATTENDU QUE, l'assemblée générale a eu dûment connaissance:

- du projet de cession établi en date du 22 mai 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Association, numéro 1082 du 29 mai 2009 (le "Projet de Cession") et selon lequel la Société cède, sans dissolution, ses Activités d'Acquisition et son Activité d'Emission (comme ces termes y sont définis) et en particulier tous les actifs et passifs liés à ces activités à CETREL S.A. (la "Cession");

- des comptes annuels des trois derniers exercices sociaux de CETREL S.A.; et

- des comptes annuels des trois derniers exercices sociaux de la Société.

ATTENDU QUE, l'assemblée générale a confirmé que, conformément à l'article 295 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi"), les documents énumérés ci-dessus étaient à la disposition des associés au siège sociale de la Société au moins un mois avant cette assemblée générale;

ATTENDU QUE, l'assemblée générale a confirmé que les conditions préalables ont été remplies, i.e. (i) Cetrel S.A. a obtenu les licences et approbations appropriées de la Commission de Surveillance du Secteur Financier, (ii) Cetrel S.A. est en droit d'exercer les activités transférées en ce qui concerne les systèmes de paiement MasterCard et Maestro;

ATTENDU QUE, les associés de la Société ont connaissance du contexte et des termes et conditions de la Cession et ont décidé de renoncer, conformément à l'article 296 de la Loi, à leur droit d'être communiqué:

- un rapport détaillé du conseil d'administration de la Société et un rapport détaillé du conseil d'administration de Cetrel S.A. expliquant et justifiant la Cession du point de vue juridique et économique; et,

- un rapport établi par un réviseur d'entreprises sur la Cession.

ATTENDU QUE, l'assemblée générale a confirmé que la Cession sera effective entre les parties à la date de cette assemblée générale;

ATTENDU QUE, l'assemblée générale a confirmé que, d'un point de vue comptable et fiscal, la Cession sera considérée comme effective à compter de la date du présent acte, et ce pour toutes les sociétés concernées;

ATTENDU QUE, l'assemblée générale a confirmé ensuite que cette Cession a été soumise aux dispositions des articles 285 à 308, à l'exception de l'article 303 de la Loi et que l'ensemble de la branche d'activités, et en particulier tous les actifs et les passifs qui s'y rattachent, seront transférés de plein droit et sans dissolution à CETREL S.A., conformément à l'article 308bis-5 de la Loi.

Résolution Unique

PAR CONSEQUENT, l'assemblée générale a décidé d'approuver la Cession comme indiqué ci-dessus ainsi que le Projet de Cession y afférent, et de confirmer la rémunération de la Cession fixée à sept millions cinq cent mille euros (EUR 7.500.000).

Dont acte, fait et passé à Munsbach, au siège social de la Société, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des même comparants et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: L. BACK, S. STREICHER, G. BRICLOT et J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 3 juillet 2009, LAC/2009/26127. Reçu soixante-quinze euros (€ 75,-).

Le Receveur (signé): SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la Société sur demande.

Luxembourg, le 7 juillet 2009.

Joëlle BADEN.

Référence de publication: 2009082289/7241/153.

(090101636) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2009.

Parnassus Holdings S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 146.949.

—
STATUTES

In the year two thousand and nine on June , 30th .

Before Maître Carlo WERSANDT, notary public, residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared:

The company PARNASSUS S.à r.l., a société à responsabilité limitée, incorporated by a deed of the undersigned notary dated June 30th, 2009, and not yet registered with the Luxembourg Trade and Companies Register, having its registered office at L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse, and

the company TORON S.à r.l., a société à responsabilité limitée, constituted under the laws of Luxembourg, having its registered office at L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 137.902,

duly represented by Mr. Franck FARJAUDON, lawyer, residing professionally at 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, by virtue of proxies under private seal, given in Luxembourg, on June, 30th 2009.

The said proxies, signed "ne varietur" by the proxy holder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties, represented as here above stated, have requested the notary to state the following articles of incorporation of a société en commandite par actions governed by the relevant laws and the present articles:

A. Name - Duration - Purpose - Registered office

Art. 1. There is hereby established among the subscribers and all those who may become owners of the shares hereafter issued, a company in the form of a société en commandite par actions, under the name of PARNASSUS HOLDINGS S.C.A. (hereinafter the "Company").

Art. 2. The Company is established for an unlimited duration.

Art. 3. The purpose of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, control and development of its portfolio.

The Company may further guarantee, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may further act as a general or limited shareholder with unlimited or limited liability for all debts and obligations of partnerships or similar corporate structures.

The Company may issue public securities.

The Company may, for its own account as well as for the account of third parties, carry out all operations which may be useful or necessary to the accomplishment of its purposes or which are related directly or indirectly to its purpose.

Art. 4. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City. Within the same municipality, the registered office of the Company may be transferred by resolution of the manager. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad by resolution of the manager.

Art. 5. The general partner of the Company is liable for all liabilities which cannot be paid out of the assets of the Company. The other shareholders (for the avoidance of doubt, not including the general partner), shall refrain from acting on behalf of the Company in any manner or capacity other than by exercising their rights as shareholders in general meetings and shall only be liable to the extent of their contributions to the Company.

B. Share capital - Shares

Art. 6. The Company has a subscribed capital of thirty-one thousands Euro (EUR 31,000.-) consisting of thirty-one thousands (31,000) shares with a par value of one hundred Euro (EUR 1) each.

The subscribed capital and the authorised capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of association. The Company may, to the extent and under terms permitted by law, redeem its own shares.

Art. 7. The shares of the Company are in registered form.

A shareholders' register will be kept at the registered office, where it will be available for inspection by any shareholder. This register will contain all the information required by article 39 of the law of 10 August 1915 governing commercial

companies, as amended. Ownership of registered shares will be established by inscription in said register. Certificates of these recordings shall be issued and signed by the manager upon request of the relevant shareholder.

The Company will recognize only one holder per share; in case a share is held by more than one person, the persons claiming ownership of the share will have to appoint one sole proxy to represent the share in relation to the Company. The Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until one person has been designated as the sole owner in relation to the Company.

C. General meetings of shareholders

Art. 8. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

The general meeting is convened by the manager or the board of auditors.

It may also be convened by request of shareholders representing at least twenty per cent (20%) of the Company's share capital.

Art. 9. The annual general meeting of shareholders shall be held in Luxembourg at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting, on 15 May of each year. If such day is a legal holiday, the annual general meeting shall be held on the next following business day. Other meetings of shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting.

The quorum and time-limits provided by law shall govern the convening notices and the conduct of the meetings of shareholders of the Company, unless otherwise provided herein.

Each share is entitled to one vote. A shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing another person as his proxy in writing, by facsimile or by any other means of communication, a copy being sufficient. Resolutions at a meeting of shareholders duly convened will be passed with the unanimous consent of the shareholders present or represented.

The manager may determine all other conditions that must be fulfilled by shareholders for them to take part in any meeting of shareholders.

If all the shareholders are present or represented at a meeting of shareholders and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice or publication.

D. Management

Art. 10. The Company shall be managed by PARNASSUS S.à r.l. in its capacity as general partner (associé commandité) and manager of the Company. The other shareholders shall neither participate in nor interfere with the management of the Company.

Art. 11. The manager is vested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful for accomplishing the Company object. All powers not expressly reserved by law or by these Articles to the general meeting of shareholders or to the board of auditors fall within the powers of the manager.

Art. 12. The Company is validly bound vis-à-vis third parties by the sole signature of any duly appointed representative of the manager, or by the signature(s) of any other person(s) to whom authority has been delegated by the manager for specific transactions.

Art. 13. In the event of legal incapacity, liquidation, or other permanent situation preventing the manager from acting as manager of the Company, the Company shall not immediately be dissolved and liquidated, provided the board of auditors appoints an administrator, who need not be a shareholder, in order that he effect urgent management acts, until a general meeting of shareholders is held, which such administrator shall convene within fifteen days of his appointment. At such general meeting, the shareholders may appoint a successor manager, in accordance with the quorum and majority requirements for amendment of these Articles. Failing such appointment, the Company shall be dissolved and liquidated.

Art. 14. The appointment of a successor manager shall be subject to the approval of the manager.

E. Board of auditors

Art. 15. The business of the Company and its financial situation, including more in particular its books and accounts, shall be supervised by a board of auditors composed of not less than three members, who need not be shareholders. For the carrying out of its supervisory duties, the board of auditors shall have the powers of a statutory auditor, as provided for by article 62 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended from time to time.

Art. 16. The members of the board of auditors shall be elected by the general meeting of shareholders for a period of one year. The members of the board of auditors are re-eligible for election and may be removed at any time, with or without cause, by a resolution adopted by the general meeting of shareholders.

Art. 17. In the event of the total number of members of the board of auditors falling below three or below one half of the number of members determined by the general meeting of shareholders, the manager shall forthwith convene a

shareholders' meeting in order to fill such vacancies. If one or more members of the board of auditors are temporarily prevented from attending meetings of the said board, the remaining members may appoint a person chosen from within the shareholders to provisionally replace them until they are able to resume their functions. The remuneration of the members of the board of auditors shall be set by the general meeting of shareholders.

Art. 18. The board of auditors shall meet at the place in Luxembourg as indicated in the notice of meeting. The board of auditors will choose from among its members a chairman. It will also choose a secretary, who need not be a member of the board of auditors, who will be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of auditors.

The board of auditors shall be convened by its chairman or by the manager. A meeting of the board must be convened if any of its members so requests.

The chairman of the board of auditors will preside at all meetings of such board, but in his absence the board of auditors will appoint another member of the board of auditors as chairman pro tempore by vote of the majority present at such meeting.

Written notice of any meeting of the board of auditors shall be given by letter, by telefax or by electronic mail (without electronic signature) to all its members at least (8) eight days prior to the date set for such meeting, except in the case of emergency, in which case the nature of such emergency shall be detailed in the notice of the meeting. The notice will indicate the place of the meeting and it will contain the agenda thereof. The notice may be waived by the consent in writing, by facsimile or by any other means of communication, a copy being sufficient. Special notices shall not be required for meetings held at times and places fixed in a calendar previously adopted by the board of auditors.

Any member of the board of auditors may act at any meeting of the board of auditors by appointing another member as his proxy in writing, by facsimile or by any other means of communication, a copy being sufficient. A member may represent several of his colleagues.

The board of auditors can deliberate or act validly only if at least the majority of its members are present or represented. Resolutions are taken by a majority of the votes of the members present or represented at such meeting.

Resolutions of the board of auditors are to be recorded in minutes and signed by the chairman of the meeting. Any proxies will remain attached thereto. Copies or extracts of such minutes to be produced in judicial proceedings or elsewhere shall be validly signed by the chairman of the meeting or any two members.

The board of auditors may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by facsimile or by any other means of communication, a copy being sufficient. The entirety will form the minutes giving evidence of the passing of the resolution.

Any member of the board of auditors may participate in any meeting of the board of auditors by means of a conference call or by any similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The member(s) do not assume, by reason of his/their position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. They are authorized agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

The Company shall indemnify any member of the board of auditors and his heirs, executors and administrators, against expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit, or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been a member of the board of auditors of the Company. He shall not be entitled to be indemnified in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for negligence or misconduct. In the event of settlement, indemnification shall only be provided in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by its counsel that the person to be indemnified did not commit a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which he may be entitled.

The Company shall pay the expenses incurred by any person indemnifiable hereunder in connection with any proceeding in advance of the final disposition, so long as the Company receives a written and legally binding undertaking by such person to repay the full amount advanced if there is a final determination that such person is not entitled to indemnification. The termination of any action, suit or proceeding by judgment, order, settlement, conviction, or a plea of nolo contendere or its equivalent, shall not of itself, create a presumption that the indemnifiable person did not satisfy the standard of conduct entitling him or her to indemnification hereunder. The Company shall make a cash payment to such indemnifiable person equal to the full amount incurred by such person and to be indemnified promptly upon notification of an obligation to indemnify from the indemnifiable person supported by such information as the Company shall reasonably require.

F. Financial year - Profits

Art. 19. The accounting year of the Company shall begin on January first of each year and shall terminate on December thirty-first of the same year.

Art. 20. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the legal reserve. This allocation shall cease to be mandatory as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed

capital of the Company, as stated in article 6 hereof or as increased or reduced from time to time as provided in article 6 hereof.

The general meeting of shareholders, upon recommendation of the manager, will determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of.

Interim dividends may be distributed by the manager by observing the terms and conditions provided for by law.

G. Liquidation

Art. 21. In the event of dissolution of the Company, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators, who may be physical persons or legal entities, appointed by the meeting of shareholders deciding such dissolution and which shall determine their powers and their compensation.

H. Amendment of the articles of incorporation

Art. 22. Subject to the approval of the manager, these Articles may be amended from time to time by the general meeting of shareholders under the quorum and majority requirements provided for in article 67-1 of the law of 10 August 1915 governing commercial companies, as amended.

I. Final clause - Applicable law

Art. 23. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 governing commercial companies, as amended.

Subscription and Payment

The subscriber has subscribed and has paid in cash the amounts as mentioned hereafter:

Shareholder of	Subscribed Capital	Paid-up Capital	Number Shares
PARNASSUS S.à r.l.	1	1	1
TORON S.à r.l.	30,999	30,999	30,999
TOTAL	31,000.-	31,000.-	31,000.-

The 31,000 shares of the Company have been fully paid-up by the subscribers, proof of which payment having been given to the undersigned notary, so that the amount of EUR 31,000.- is as of now available to the Company.

Declaration

The undersigned notary herewith declares having verified the existence of the conditions enumerated in article 26 of the law of August 10, 1915 on commercial companies as amended and expressly states that they have been fulfilled.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand one hundred fifty Euros.

Resolutions of the shareholders

Immediately after the incorporation of the Company, the shareholders, represented as here above stated, representing the entire share capital, take the following resolutions by unanimous vote:

1. The following persons are appointed as statutory auditors of the Company for the time until the general meeting of shareholders which resolves on the annual accounts 2009:

- Mr Pierre Metzler, lawyer, born in Luxembourg, on December 28, 1969, professionally residing at L 2320 Luxembourg, 69 Boulevard de la Pétrusse;

- Mr Ian Michael Stuart Downie, company director, born in Hong-Kong (China) on January 28, 1949, residing at Beech Hill, Easton, Winchester, Hampshire, S050 7HP United Kingdom;

- Mrs Eva Monica Kalawski, company director, born in Worcester, Massachusetts (USA) on May 23, 1955, residing at 2013 Canal Street, Venice, California, 90291 USA.

2. The registered office of the Company is set at L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarized deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read in the language of the proxyholder of the persons appearing, known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, the said proxyholder signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le trente juin.

Par devant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg

A comparu:

La société PARNASSUS S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée par le notaire instrumentant en date du 30 juin 2009, non encore immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, ayant son siège social à L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse, et

la société TORON S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée selon les lois du Grand-duché de Luxembourg, ayant son siège social à L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse, immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 137.902,

dûment représentées par Monsieur Franck FARJAUDON, avocat, demeurant professionnellement à L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse, en vertu de deux procurations sous seing privé, donnée à Luxembourg le 30 juin 2009.

Ces procurations, signées "ne varietur" par le mandataire et le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquelles comparantes, représentées comme ci-avant indiqué, ont requis le notaire d'arrêter comme suit les statuts d'une société en commandite par actions régie par les lois y relatives et les présents statuts.

A. Dénomination - Siège - Durée - Objet

Art. 1^{er}. Il est formé entre les souscripteurs et tous ceux qui pourraient devenir actionnaires par la suite, une société en commandite par actions sous la dénomination de PARNASSUS HOLDINGS S.C.A. (ci-après la "Société").

Art. 2. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 3. La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, l'échange ou de toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut également garantir, accorder des prêts à ou assister autrement les sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou les sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société peut également agir comme associé commandité ou commanditaire, responsable indéfiniment ou de façon limitée pour toutes dettes et engagements sociaux de sociétés ou associations en commandite ou autres structures sociétaires similaires.

La Société peut procéder à une émission publique d'obligations.

La Société peut par ailleurs réaliser, tant pour son compte personnel que pour le compte de tiers, toutes les opérations qui seraient utiles ou nécessaires à la réalisation de son objet social ou qui se rapporteraient directement ou indirectement à cet objet social.

Art. 4. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Le siège social pourra être transféré dans la même commune par décision du gérant. La Société peut établir, par décision du gérant, des succursales ou d'autres bureaux, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 5. L'associé commandité de la Société est responsable de toutes les dettes qui ne peuvent être payées par les avoirs de la Société. Les autres actionnaires (c'est-à-dire l'ensemble des actionnaires excepté l'associé commandité), s'abstiendront d'agir pour le compte de la Société de quelque manière ou en quelque qualité que ce soit autrement qu'en exerçant leurs droits d'actionnaire lors des assemblées générales, et ne sont tenus que dans la limite de leurs apports à la Société.

B. Capital social - Actions

Art. 6. Le capital souscrit de la Société est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000.-) représenté par trente et un mille (31.000) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 1) chacune.

Le capital souscrit et le capital autorisé de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts. La société pourra, aux conditions prévues par la loi, racheter ses propres actions.

Art. 7. Toutes les actions seront émises sous la forme nominative exclusivement.

Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives, dont tout actionnaire pourra prendre connaissance, et qui contiendra les indications prévues à l'article 39 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales. La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur ledit registre. Des certificats constatant ces inscriptions au registre seront délivrés, signés par le gérant, sur demande de l'actionnaire pertinent.

La Société ne reconnaît qu'un propriétaire par action; si la propriété de l'action est indivise, démembrée ou litigieuse, les personnes invoquant un droit sur l'action devront désigner un mandataire unique pour représenter l'action à l'égard de la Société. La Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

C. Assemblée générale des actionnaires

Art. 8. L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société. L'assemblée générale est convoquée par le gérant ou le conseil des commissaires.

Elle peut aussi être convoquée par le gérant, sur demande des actionnaires représentant au moins vingt pour cent (20%) du capital social de la Société.

Art. 9. L'assemblée générale annuelle se tiendra à Luxembourg, au siège social ou à tout autre endroit à Luxembourg qui sera fixé dans l'avis de convocation à la réunion, le 15 mai de chaque année. Si ce jour est un jour férié légal à Luxembourg, l'assemblée générale se réunira le premier jour ouvrable suivant. D'autres assemblées générales d'actionnaires peuvent se tenir aux dates et lieux spécifiés dans les avis de convocation.

Les quorum et conditions de majorité requis par la loi régleront la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'en est pas disposé autrement dans les présents statuts.

Toute action donne droit à une voix. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par lettre, télécopie ou tout autre moyen écrit, une copie étant suffisante, une autre personne comme son mandataire. Les résolutions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à l'unanimité des votes des actionnaires présents ou représentés.

Le gérant peut déterminer toute autre condition à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

Si l'ensemble des actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires et s'ils déclarent avoir été informés de l'ordre du jour de l'assemblée, alors l'assemblée pourra être tenue sans avis ou publication préalable.

D. Gérance

Art. 10. La Société sera administrée par PARNASSUS S.à r.l., en sa capacité d'associé commandité unique et de gérant de la Société (le "Gérant"). Les autres actionnaires ne participeront ni n'interféreront dans la gérance de la Société.

Art. 11. Le gérant est investi des pouvoirs les plus étendus pour effectuer tous les actes d'administration et de disposition relevant de l'objet de la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi ou les présents statuts à l'assemblée générale des actionnaires ou au conseil des commissaires de la Société appartiennent au Gérant.

Art. 12. Vis-à-vis des tiers, la Société sera valablement engagée par la signature de tout représentant dûment nommé ou par la signature de toute(s) autre(s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareil pouvoir de signature aura été délégué par le gérant pour des opérations spécifiques.

Art. 13. En cas d'incapacité légale, de liquidation ou d'une autre situation permanente empêchant le gérant d'exercer ses fonctions au sein de la Société, celle-ci ne sera pas automatiquement dissoute et liquidée, sous condition que le conseil des commissaires nomme un administrateur, qui n'a pas besoin d'être actionnaire, afin d'exécuter les actes de gestion urgents, jusqu'à ce que se tienne une assemblée générale d'actionnaires, convoquée par cet administrateur dans les quinze jours de sa nomination. Lors de cette assemblée générale, les actionnaires pourront nommer un gérant remplaçant, en respectant les règles de quorum et de majorité requises pour la modification des statuts. L'absence d'une telle nomination entraînera la dissolution et la liquidation de la Société.

Art. 14. La nomination d'un gérant remplaçant est soumise à l'approbation du gérant.

E. Conseil des commissaires

Art. 15. Les opérations de la Société et sa situation financière, y compris la tenue de sa comptabilité, seront surveillées par un conseil des commissaires d'au moins trois membres, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires. Afin de surveiller les opérations de la Société, le conseil de surveillance se voit attribuer les fonctions d'un réviseur d'entreprises, conformément à l'article 62 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée de temps en temps.

Art. 16. Les membres du conseil des commissaires seront élus par l'assemblée générale annuelle des actionnaires pour une période d'un an. Les membres du conseil des commissaires sont rééligibles et pourront être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Art. 17. Dans l'hypothèse où le nombre des membres du conseil des commissaires est inférieur à trois ou inférieur à la moitié du nombre des membres déterminés par l'assemblée générale des actionnaires, le gérant convoquera aussitôt une assemblée des actionnaires afin de combler les vacances. Si un ou plusieurs membres du conseil des commissaires sont temporairement empêchés d'assister aux réunions dudit conseil, les membres présents peuvent nommer une personne, choisie parmi les actionnaires, pour les remplacer provisoirement, jusqu'à ce qu'ils puissent reprendre leurs fonctions. La rémunération des membres du conseil des commissaires sera décidée par l'assemblée des actionnaires.

Art. 18. Le conseil des commissaires se réunira à Luxembourg, à l'endroit prévu dans la convocation. Le conseil des commissaires élira un président parmi ses membres. Le conseil élira également un secrétaire, qui ne doit pas être un membre du conseil des commissaires et qui devra tenir le procès-verbal des réunions du conseil des commissaires.

Le conseil des commissaires est convoqué par son président ou par son gérant. Une réunion du conseil doit être tenue sur la demande d'un des ses membres.

Le président du conseil des commissaires présidera toutes les réunions du conseil, et en son absence le conseil des commissaires pourra désigner à la majorité des personnes présentes à la réunion un autre membre du conseil des commissaires pour assumer la présidence pro tempore de la réunion.

Avis écrit de toute réunion du conseil des commissaires sera donné par lettre, par télécopie ou par courrier électronique (sans signature électronique) à tous ses membres au moins (8) huit jours avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. La convocation indiquera le lieu de la réunion et en contiendra l'agenda. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque membre par lettre, télex, ou tout autre moyen écrit, une copie étant suffisante. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil des commissaires se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil des commissaires.

Chaque membre du conseil peut agir lors de toute réunion du conseil des commissaires en nommant un autre membre pour le représenter, soit par lettre, par télex ou par tout autre moyen de communication, une copie étant suffisante. Un même membre peut représenter plusieurs de ses collègues.

Le conseil des commissaires ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité des membres du conseil des commissaires sont présents ou représentés. Les résolutions sont prises à la majorité des voix des membres présents ou représentés.

Les résolutions du conseil des commissaires seront consignées dans des procès verbaux signés par le président de la réunion. Toutes les procurations y resteront attachées. Les copies ou extraits de tels procès-verbaux, destinés à servir en justice ou ailleurs, seront signés par le président ou deux membres.

Le conseil des commissaires pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'une ou de plusieurs lettres, télécopies ou tout autre moyen écrit, l'ensemble des écrits constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Tout membre du conseil des commissaires pourra participer à une réunion du conseil des commissaires par conférence téléphonique ou par d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes prenant part à cette réunion de s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne.

Le(s) membre(s) n'engagent, en raison de sa/leur position, aucune responsabilité personnelle en raison des engagements valablement fait par eux au nom de la Société. Ils ne sont que les agents autorisés et ne sont donc responsables que pour l'exécution de leur mandat.

La Société dédommagera tout membre du conseil des commissaires et ses héritiers, exécuteurs testamentaires et curateurs, des dépenses que le membre du conseil a raisonnablement encourues en raison de toute action, procès ou procédure auquel il peut être partie du fait d'être ou d'avoir été membre du conseil des commissaires de la Société. Il n'aura pas droit à être dédommagé en raison d'affaires pour lesquelles il sera déclaré être responsable pour négligence ou mauvaise conduite. En cas d'arrangement, une indemnisation pour les affaires concernées lui sera seulement versée si la Société est avertie par son conseil que la personne qui doit être dédommagée n'est pas responsable d'un manquement à son devoir. Ce droit à un dédommagement n'exclut pas les autres droits auquel le membre du conseil des commissaires pourra avoir droit.

La Société avancera les frais, lors de procédures, de toute personne qui est dédommageable, et ce, avant tout arrangement final, dès réception de la Société d'un engagement écrit et légal, pris par cette personne, de rembourser le montant total qui lui a été avancé s'il est finalement décidé que cette personne n'a pas le droit d'être indemnisée. La conclusion de toute action, procès ou procédure par jugement, ordonnance, arrangement, condamnation, ou appel nolo contendere ou son équivalent, ne créera pas, d'elle-même, une présomption selon laquelle la personne indemnisable n'a pas satisfait au standard de conduite lui donnant droit à l'indemnisation. La Société fera, à cette personne, un paiement en argent équivalent au montant total déboursé par cette personne et sera du rapidement sur notification d'un engagement de dédommagement de la personne indemnisable, soutenue par des informations que la Société peut raisonnablement demander.

F. Exercice social - Bilan

Art. 19. L'exercice social commencera le 1^{er} janvier de chaque année et se terminera le 31 décembre de la même année.

Art. 20. Sur le bénéfice annuel net de la Société, il sera prélevé 5% (cinq pour cent) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve aura atteint 10% (dix pour cent) du capital social, tel que prévu à l'article 6 des présents statuts ou tel qu'augmenté ou réduit de la manière prévue au même article 6.

L'assemblée générale des actionnaires déterminera, sur proposition du gérant, de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net.

Des acomptes sur dividendes pourront être versés en conformité avec les conditions prévues par la loi.

G. Liquidation

Art. 21. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs qui pourront être des personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

H. Modification des statuts

Art. 22. Les présents statuts pourront être modifiés par une assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité prévues par l'article 67-1 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Dispositions finales - Loi applicable

Art. 23. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Souscription et Libération

Les souscripteurs ont souscrit et libéré en espèces les montants ci-après indiqués:

Actionnaire de	Capital Souscrit	Capital libéré	Nombre d'actions
PARNASSUS S.à r.l.	1	1	1
TORON S.à r.l.	30,999	30,999	30,999
TOTAL	31,000.-	31,000.-	31,000.-

Les 31.000 actions de la Société ont été intégralement libérées par les souscripteurs, comme il a été certifié au notaire soussigné de sorte que la somme de EUR 31.000,- est dès à présent à la disposition de la Société.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare par la présente avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée et déclare expressément que ces conditions sont remplies.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit incombant à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison des présentes s'élève approximativement à la somme de mille cent cinquante euros.

Résolutions des actionnaires

Immédiatement après la constitution de la Société, les actionnaires, représentés tel que décrit ci-dessus, représentant l'intégralité du capital, prennent les résolutions suivantes à l'unanimité:

1. Les personnes suivantes sont nommées comme commissaires de la Société jusqu'à l'assemblée générale des actionnaires statuant les comptes annuels 2009:

- M. Pierre Metzler, avocat, né à Luxembourg, le 28 décembre 1969, résidant professionnellement à L 2320 Luxembourg, 69 Boulevard de la Pétrusse;

- M. Ian Michael Stuart Downie, gérant de sociétés, né à Hong-Kong (Chine) le 28 janvier 1949, résidant à Beech Hill, Easton, Winchester, Hampshire, S050 7HP United Kingdom;

- Mme. Eva Monica Kalawski, gérante de sociétés, née à Worcester, Massachusetts (USA) le 23 mai 1955, résidant à 2013 Canal Street, Venice, California, 90291 USA.

2. Le siège social de la Société est établi au L-2320, Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.

DONT ACTE

Le notaire instrumentant, qui comprend et parle l'anglais, déclare par la présente que, sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version en langue française. A la requête des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Fait à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture faite en langue du pays du mandataire des comparants, connu du notaire soussigné par ses nom, prénom, état et demeure, ledit mandataire comparants a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Farjaudon, Carlo Wersandt

Enregistré à Luxembourg A.C., le 1^{er} juillet 2009. LAC/2009/25566. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

Pour expédition conforme, délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 juillet 2009.

Carlo WERSANDT.

Référence de publication: 2009083185/9127/435.

(090102581) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2009.

Gardenas Development S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1212 Luxembourg, 3, rue des Bains.

R.C.S. Luxembourg B 146.876.

—
STATUTES

In the year two thousand and nine, on the thirtieth day of the month of June.

Before Me Joseph Gloden notary residing in Grevenmacher (Luxembourg) was held an extraordinary general meeting of members of Gardenas Development Corp., a company incorporated under the laws of the Territory of the British Virgin Islands and having its registered office and main place of business P.O. Box 3149, Road Town, Pasea Estate, Tortola, British Virgin Island and registered into the Company Registrar under numbers 99666 (the "Company").

The meeting is opened at 00,10 p.m. under Mr. Gerhard Greidanus, chairman of the board of directors of Bolton Group International S.A., residing at Stadhouderskade 14 H, 1054 ES Amsterdam, The Netherlands, being in the chair.

The chairman appoints as secretary Mr. Jean Hoss, avocat à la Cour, residing in 2, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg.

Mr. Freddy Martell, director of Bolton Group International S.A., residing at 30, rue du Rhône, CH-1204 Geneva, Switzerland and Mr. Peter Sassoon, executive of Bolton Group Coordination B.V., Geneva, residing at 30, rue du Rhône, CH-1204 Geneva, Switzerland have been elected as the scrutineers.

All present and accepting their appointments.

The bureau being thus constituted the chairman notes the representation of the entire issued share capital of the Company and requests the notary to record the proceedings:

I. The agenda of the meeting is as follows:

1. Transfer of the registered office and of the main place of business of the Company to Luxembourg, conversion of the Company into a S.à r.l. under Luxembourg law and adoption by the Company of the Luxembourg corporate nationality.
2. Valuation by the members and by the board of Managers of the Company of all assets and liabilities.
3. Conversion of the corporate capital from US\$ 10,000 to € 8,221 and capitalisation of the Company by contributing part of the shareholders' loan to the capital of the Company.
4. Restatement of the Articles of Association of the Company in compliance with Luxembourg Company law.
5. Authorisation to the board of Managers to prepare the balance sheet based on the evaluation of the assets and liabilities.

II. The attendance list establishes that all shares are represented; the list shall be signed by the members or their proxyholders, the bureau and the notary and will be annexed to the present deed registered therewith.

Powers of attorney given by represented members shall also be attached hereto.

III. The whole share capital being present the meeting declares that the shareholders have received full knowledge of the agenda before the opening of the meeting and that there was no need therefore to dispatch formal notices.

IV. The present meeting is thus regularly constituted and may validly deliberate on the item of the agenda.

V. Chairman recalls to the meeting that pursuant to the written resolutions of the sole director of the Company adopted at Helvetia Court, South Esplanade, St Peter Port, Guernsey on 27th May 2009 it was resolved: (i) to transfer the registered office and the main place of business of the Company to Luxembourg; (ii) to convert the Company from a company subject to the laws of British Virgin Islands to a company henceforth subject to Luxembourg law and (iii) to grant full authority to each of the Managers to do and sign all deeds to perfect the conversion and transfer of the Company.

This conversion and transfer of registered office abroad without a prior liquidation may be validly passed under the laws of this country to which it was subject. After deliberation the meeting passed at the unanimous vote the following resolutions.

First resolution

The meeting resolved to approve to the extent necessary

(i) the transfer of the registered office and main place of business of the Company from P.O. Box 3149 Road Town, Pasea Estate, Tortola, British Virgin Island, to 3, rue des Bains, L-1212 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg;

(ii) the conversion of the Company to a Luxembourg S.à r.l. in continuation of its legal existence as the same corporate entity and without liquidation, and

(iii) the adoption by the Company of the Luxembourg corporate nationality.

Second resolution

The meeting resolved based on a Valuation Report presented by the Members and the board of Managers to value:

- the total net current assets of the Company at 8,280 €;
- the total liabilities of the Company at 111,906,368 €;
- the total net assets of the Company at 1,149,830 €.

Third resolution

It resolved to convert the currency in which the corporate capital is expressed from 10,000 US\$ represented by 10,000 shares in registered form with a par value of 1 US \$ to 8,221 Euros by applying to the existing capital the conversion rate between US\$ and € being 1 US\$ = 0.8221 € and to transfer from the shareholders' advances an amount of 1,131,779 Euros to the corporate capital so that the restated capital will be 1,140,000 € to be represented by 11,400 shares of 100 € par value.

The board of Managers is authorised in exchange of the present bearer certificates to make the appropriate entries into the register of members of the Company.

Fourth resolution

The Meeting further resolved to restate the Articles of Association in their entirety so that they should read from now on as follows:

Art. 1. The Company exists as a limited liability company (société à responsabilité limitée) formed between the appearing party and all persons who will become members. It shall be governed by these articles and by the Luxembourg company law. The name of the Company is "Gardenas Development S.à r.l."

Art. 2. The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, or other business entities, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Company may also hold interests in partnerships and carry out its business through branches in Luxembourg or abroad.

The Company may borrow in any form and proceed by private placement to the issue of bonds and debentures.

In a general fashion it may grant assistance (by way of loans or otherwise) to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which forms part of the group of companies to which the Company belongs, take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Art. 3. The Company is established for an unlimited period.

Art. 4. The registered office of the Company is in Luxembourg. It may be transferred to any other place within the Grand-Duchy of Luxembourg by decision of the board of Managers.

Art. 5. The capital of the Company is fixed at one million one hundred forty thousand Euro (€ 1,140,000) divided into eleven thousand four hundred (11,400) shares with a par value of one hundred Euro (€ 100) each.

Art. 6. Each share entitles its owner to a proportionate right in the Company's assets and profits.

Art. 7. Shares are freely transferable among members. Except if otherwise provided by law, the share transfer inter vivos to non-members is subject to the consent of a majority of at least seventy five percent of the Company's capital and a majority by head count, of the members.

Art. 8. The Company is managed by several Managers who need not be members.

They are appointed and removed from office by a simple majority decision of the general meeting of members, which determines their powers and the term of their mandates. If no term is indicated the Managers are appointed for an undetermined period. The Managers may be re-elected but also their appointment may be revoked with or without cause (ad nutum) at any time without being entitled to any severance payment.

Any Manager may participate in any meeting of the board of Managers by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. A meeting may also be held by conference call only. The participation in, or the holding of, a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting or the holding of a meeting in person. Managers may be represented at meetings of the board by another manager without limitation as to the number of proxies which a manager may accept and vote, it being understood that at least two Managers must be present in person or by conference call.

Written notice of any meeting of the board of Managers must be given to the Managers twenty four (24) hours at least in advance of the date scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, email or facsimile, or any other similar means of communication. A special convening notice

will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of Managers.

The board of Managers may also, unanimously, pass resolutions on one or several similar documents by circular means when expressing its approval in writing, by cable or facsimile or any other similar means of communication. The entirety of the documents duly executed will give evidence of the resolution. Managers' resolutions, including circular resolutions, may be conclusively certified or an extract thereof may be issued and signed as provided for in the next paragraph.

The Company will be bound by the joint signature of any two of the Managers. In any event the Company will be validly bound by the sole signature of any person or persons to whom such signatory powers shall have been delegated by any two of the Managers or by the board of Managers.

Art. 9. The Managers are not held personally liable for the indebtedness of the Company. As agents of the Company, they are responsible for the proper performance of their duties.

Art. 10. Each member may take part in collective decisions. He has a number of votes equal to the number of shares he owns and may validly act at the meeting through a special proxy.

Art. 11. Decisions by members are passed in such form and at such majority(ies) as prescribed by Luxembourg law on commercial companies in writing (to the extent permitted by law) or at meetings. Any regularly constituted meeting of members of the Company or any valid written resolution (as the case may be) shall represent the entire body of members of the Company.

Meetings shall be called by convening notice addressed by registered mail to members to their address appearing in the register of members held by the Company at least eight (8) days prior to the date of the meeting. If the entire share capital of the Company is represented at a meeting the meeting may be held without prior notice.

In the case of written resolutions, the text of such resolutions shall be sent to the members at their addresses inscribed in the register of members held by the Company at least eight (8) days before the proposed effective date of the resolutions. The resolutions shall become effective upon the approval of the majority as provided for by law for collective decisions (or subject to the satisfaction of the majority requirements, on the date set out therein). Unanimous written resolution may be passed at any time without prior notice.

Except as otherwise provided for by law, (i) decisions of the general meeting shall be validly adopted if approved by members representing more than half of the corporate capital. If such majority is not reached at the first meeting or first written resolution, the members shall be convened or consulted a second time, by registered letter, and decisions shall be adopted by a majority of the votes cast, regardless of the portion of capital represented. (ii) However, decisions concerning the amendment of the articles of incorporation are taken by (y) a majority by head count of the members (z) representing at least three quarters of the issued share capital and (iii) decisions to change of nationality of the Company are to be taken by members representing one hundred percent (100%) of the issued share capital.

Art. 12. The fiscal year begins on 1st January and ends on 31st December of the same year.

Art. 13. Every year as of 31st December, the annual accounts are drawn up by the manager or board of Managers.

Art. 14. The financial statements are at the disposal of the members at the registered office of the Company.

Art. 15. Out of the net profit five (5) percent shall be placed into a legal reserve account. This deduction ceases to be compulsory when the reserve amounts to ten (10) percent of the capital of the Company.

The members may decide to pay interim dividends on the basis of statements of accounts prepared by the Managers showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits realised since the end of the last fiscal year increased by profits carried forward and distributable reserves but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established by law or by these articles of incorporation.

The share premium account may be distributed to the members upon decision of a members meeting. The members may decide to allocate any amount out of the share premium account to the legal reserve account.

Art. 16. In case the Company is dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators who need not to be members and who are appointed by the members who will specify their powers and remunerations.

Art. 17. If, and as long as one member holds all the shares, the Company shall exist as a single member Company, pursuant to article 179 (2) of the law on commercial companies; in this case, articles 200-1 and 200-2, among others, of the same law apply.

Art. 18. For anything not dealt with in the present Articles of Association, the members refer to the relevant Luxembourg laws.

The net assets of the Company are valued accounting wise at one million one hundred forty-nine thousand eight hundred and thirty Euro (EUR 1,149,830). It is resolved to allocate one million one hundred thirty-one thousand seven hundred and seventy-nine Euro (EUR 1,131,779) to the share capital account.

All these shares contributed to the Company have been described and valued in a report of the board of Managers a copy of which shall be registered with this deed.

Consideration

Proof of the transfer of the contribution in kind was given to the undersigned notary.

Fifth resolution

The meeting resolved to authorise the board of Managers to prepare the balance sheet based on the valuation of the assets and liabilities as determined by the meeting.

Special disposition

The current accounting year started on 1st January 2009 and shall terminate on 31st December 2009.

Expenses, Valuation

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately five thousand Euro (€ 5,000).

Extraordinary general meeting

The single shareholder has forthwith taken immediately the following resolutions:

1. The registered office of the Company is fixed at 3, rue des Bains L-1212 Luxembourg.
2. The number of Managers is set at 3, acting as board of Managers

Are elected as Managers for an undetermined period of time:

- Mr. Gerhard Greidanus, born on 26th August 1942 in Hilversum, chairman of the board of directors of Bolton Group International S.A., residing at Stadhouderskade 14 H, 1054 ES Amsterdam, The Netherlands.

- Mr. Freddy Martell, born on 7th July 1935 in Alexandria Egypt, director of Bolton Group International S.A., residing at 30, Rue du Rhône, 1204 Geneve, Switzerland.

- Mr. Jean Hoss, born on 2nd August 1937 in Luxembourg, avocat à la Cour, residing in 2, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg-City, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, who requested that the deed should be documented in the English language, the said person appearing signed the present original deed together with us, the Notary, having personal knowledge of the English language.

The present deed, worded in English, is followed by a translation into French. In case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la version française:

L'an deux mille neuf, le trentième jour du mois de juin.

Par devant Maître Joseph Gloden, notaire de résidence à Grevenmacher (Luxembourg) s'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des membres de Gardenas Development Corp., une société constituée sous les lois de British Virgin Islands avec siège social et siège de son activité économique à P.O. Box 3149, Road Town, Pasea Estate, Tortola, British Virgin Island et inscrite au registre des sociétés sous le numéro 99666 (la "Société").

La séance est ouverte à douze heures dix sous la présidence de M. Gerhard Greidanus, président du conseil d'administration de Bolton Group International S.A., demeurant à Stadhouderskade 14 H, 1054 ES Amsterdam, Pays-Bas.

Le Président désigne comme secrétaire Maître Jean Hoss, avocat à la Cour, demeurant à 2, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg.

M. Freddy Martell, administrateur de Bolton Group International S.A., demeurant à 30, rue du Rhône, CH-1204 Genève, Suisse et M. Peter Sassoon, dirigeant de Bolton Group Coordination B.V., Genève, demeurant à 30, rue du Rhône, CH-1204 Genève, Suisse ont été choisis comme scrutateurs.

Tous présents et acceptant leur nomination.

Le bureau ainsi constitué, le Président prend note que la totalité du capital social émis de la Société est représenté et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Transfert du siège social et du siège de l'activité économique de la Société au Luxembourg, transformation de la Société en S.à r.l. soumise aux lois luxembourgeoises et l'adoption par la Société de la nationalité luxembourgeoise.

2. Evaluation par les associés et par le Conseil de Gérance de la Société des actifs et des passifs de la Société.

3. Conversion du capital social de US\$ 10.000 en € 8.221 et capitalisation de la Société par contribution d'une part de l'avance actionnaire au capital de la Société.

4. Reformulation des statuts de la Société conformément à la loi luxembourgeoise sur les sociétés.

5. Autorisation au Conseil de Gérance de préparer le bilan basé sur l'évaluation des actifs et des passifs de la Société.

II. La liste de présence établit que toutes les actions sont représentées; la liste de présence sera signée par les membres présents ou leurs mandataires, par le bureau et le notaire instrumentaire et sera annexé au présent procès-verbal pour être enregistré avec lui.

La procuration donnée par les associés représentés sera également annexé au présent procès-verbal.

III. La totalité du capital social étant présent, l'assemblée reconnaît avoir eu, préalablement à l'ouverture de l'assemblée, connaissance entière de l'ordre du jour, de sorte qu'il n'y a pas besoin d'envoyer des convocations.

IV. Que la présente assemblée est donc régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur les points de l'ordre du jour.

V. Le Président rappelle que, conformément à une résolution écrite du seul administrateur de la Société adoptée le 27 mai 2009 à Helvetia Court, South Esplanade, St Peter Port, il a été décidé: (i) de transférer le siège social et le siège de l'activité économique de la Société au Luxembourg; (ii) de transformer la Société d'une société soumise aux lois des British Virgin Islands en une société soumise dorénavant au droit luxembourgeois et (iii) d'accorder l'autorisation à chaque Gérant de faire et de signer tous les actes nécessaires à la transformation et le transfert de la Société.

Cette transformation et ce transfert du siège social à l'étranger sans liquidation préalable peuvent être valablement décidés sous les lois du pays auxquelles la société était soumise. Après délibération, l'assemblée prend par vote unanime les résolutions suivantes.

Première résolution

L'assemblée a décidé d'approuver

(i) le transfert du siège social et du siège de l'activité économique de la Société de P.O. Box 3149 Road Town, Patea Estate, Tortola, British Virgin Island, à 3, rue des Bains, L-1212 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg;

(ii) la transformation de la Société en une S.à r.l. luxembourgeoise avec maintien de son existence légale comme la même personne morale et ceci sans liquidation, et

(iii) l'adoption par la Société de la nationalité luxembourgeoise.

Deuxième résolution

L'assemblée a décidé, en se basant sur le rapport d'évaluation présenté par les membres et le Conseil de Gérance d'évaluer:

- le total des actifs actuels de la Société à	8.280 €;
- le total du passif de la Société à	111.906.368 €;
- le total des actifs nets de la Société à	1.149.830 €;

Troisième résolution

Elle a décidé de convertir la devise dans laquelle le capital est exprimé de 10.000 US\$ représenté par 10.000 actions nominatives d'une valeur nominale de 1 US\$ en 8.221 euros en appliquant au capital existant le taux de conversion entre US\$ et € étant 1 US\$ = 0,8221 € et de transférer de l'avance actionnaire la somme de 1.131.779 euros au capital social de manière à ce que le nouveau capital sera de 1.140.000 euros devant être représenté par 11.400 parts sociales d'une valeur nominale de 100 €.

Le Conseil de Gérance est autorisé de faire en échange des présents certificats au porteur les inscriptions appropriés dans le registre des associés de la Société.

Quatrième résolution

L'assemblée a décidé ensuite de reformuler les statuts dans leur intégralité qui auront dorénavant la teneur suivante:

Art. 1^{er}. La Société existe en tant que société à responsabilité limitée formée entre la partie comparante et toutes les personnes qui deviendront associés par la suite. Elle sera régie par les présents statuts et par la loi luxembourgeoise sur les sociétés. La dénomination de la Société est "Gardenas Development S.à r.l."

Art. 2. L'objet de la Société est la détention de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères, ou dans toute autre entreprise, l'acquisition par achat, souscription, ou par tout autre moyen, de même que par la vente, l'échange ou autrement, d'actions, d'obligations, de certificats de créances, notes et autres titres de toute espèce, et la détention, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille. La Société peut également détenir des intérêts dans des sociétés de personnes et exercer son activité par l'intermédiaire de succursales luxembourgeoises ou étrangères.

La Société peut emprunter sous toute forme et procéder par voie de placement privé à l'émission d'obligations et de certificats de créance.

D'une manière générale elle peut prêter assistance (par prêts ou autrement) à toute société ou entreprise dans laquelle la Société a un intérêt ou qui fait partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société, prendre toute mesure de

contrôle et de surveillance et effectuer toute opération qu'elle juge utile dans l'accomplissement et le développement de ses objets.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Le siège social de la Société est à Luxembourg. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché du Luxembourg par une décision du Conseil de Gérance.

Art. 5. Le capital social de la Société est fixé à un million cent quarante mille euros (€ 1.140.000) divisé en onze mille quatre cents (11.400) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (€ 100) chacune.

Art. 6. Chaque part donne droit à son propriétaire à un droit proportionnel aux actifs et profits de la société.

Art. 7. Les parts sociales sont librement transférables entre associés. Sauf dispositions contraires de la loi, le transfert de parts sociales entre vifs à des non-associés est soumis à l'accord d'une majorité d'au moins soixante-quinze pourcents du capital social de la société et d'une majorité par personne de ses associés.

Art. 8. La Société est administrée par plusieurs Gérants qui n'ont pas besoin d'être associés. Ils sont nommés et révoqués par l'assemblée générale des associés à la majorité simple, qui détermine leurs pouvoirs et la durée de leurs fonctions. Si aucun terme n'est indiqué, les Gérants sont nommés pour une période indéterminée. Les Gérants sont rééligibles mais leur nomination est également révocable avec ou sans motifs (ad nutum) et à tout moment sans avoir droit à une indemnité de rupture.

Tout Gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique ou d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes prenant part à cette réunion de s'entendre les uns les autres et de communiquer les uns avec les autres. Une réunion peut également être tenue uniquement sous forme de conférence téléphonique. La participation à ou la tenue d'une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion ou à une réunion tenue en personne. Les Gérants peuvent être représentés à la réunion du conseil par un autre Gérant, sans limitation quant au nombre des procurations qu'un Gérant peut accepter et voter, étant entendu qu'au moins deux Gérants doivent être présents en personne ou par conférence téléphonique.

Un avis écrit de toute réunion du Conseil de Gérance doit être donné aux Gérants au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque Gérant par écrit, par câble, télégramme, email ou télécopie ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil de Gérance.

Le Conseil de Gérance peut également, à l'unanimité, prendre des résolutions sur un ou plusieurs documents similaires par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, par câble ou télécopie ou tout autre moyen de communication similaire. L'ensemble des documents dûment exécutés constituera la preuve de la résolution. Les résolutions des Gérants, y compris celles prises par voie circulaire, seront certifiées comme faisant foi et un extrait pourra être émis et signé dans les conditions prévues au paragraphe suivant.

La Société sera engagée par la signature conjointe de deux des Gérants. Dans tous les cas la Société sera valablement engagée par la signature individuelle de toute(s) personne(s) à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par deux des Gérants ou par le Conseil de Gérance.

Art. 9. Les Gérants ne sont pas personnellement responsables des dettes de la Société. En tant que représentants de la société ils sont responsables de l'exécution correcte de leurs obligations.

Art. 10. Chaque associé peut participer aux décisions collectives. Il a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 11. Les décisions des associés sont prises dans les formes et aux majorités prévues par la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales, par écrit (dans la mesure où c'est permis par la loi) ou lors d'assemblées. Toute assemblée des associés de la Société valablement constituée ou toute résolution écrite valable (le cas échéant) représente l'entière des associés de la Société.

Les assemblées peuvent être convoquées par une convocation adressée par lettre recommandée aux associés à l'adresse contenue dans le registre des associés tenu par la Société au moins huit (8) jours avant la date d'une telle assemblée. Si l'entière du capital social de la Société est représentée à une assemblée, l'assemblée peut être tenue sans convocation préalable.

Dans le cas de résolutions écrites, le texte de ces résolutions doit être envoyé par lettre recommandée aux associés à leur adresse inscrite dans le registre des associés tenu par la Société au moins huit (8) jours avant la date effective des résolutions proposées. Les résolutions prennent effet à partir de l'approbation par la majorité telle que prévue par la loi concernant les décisions collectives (ou sous réserve de la satisfaction des exigences de majorité, à la date y précisée). Des résolutions écrites peuvent être passées à l'unanimité à tout moment sans convocation préalable. A moins que la loi n'en dispose autrement, (i) les décisions de l'assemblée générale seront valablement adoptées si elles sont approuvées par les associés représentant plus que la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première assemblée

ou lors de la première résolution écrite, les associés seront convoqués ou consultés une deuxième fois, par lettre recommandée, et les décisions seront adoptées à la majorité des voix des votants, sans considérer la portion du capital représentée. (ii) Cependant, des décisions concernant une modification des statuts seront prises par (y) une majorité par personne des associés (z) représentant au moins trois quart du capital social émis et (iii) les décisions concernant le changement de la nationalité de la Société seront prises par les associés représentant cent (100) pourcents du capital social émis.

Art. 12. L'année fiscale commence le 1^{er} janvier et prend fin le 31 décembre de la même année.

Art. 13. Chaque année, au 31 décembre, le Gérant ou le conseil de gérance établissent les comptes annuels.

Art. 14. Les comptes annuels sont à la disposition des associés au siège social de la Société.

Art. 15. Cinq pourcent (5%) du bénéfice net sont alloués au compte de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire si cette réserve atteint dix pourcents (10%) du capital social de la Société.

Les associés peuvent décider de payer des dividendes intérimaires sur base d'un état comptable préparé par les Gérants, duquel ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à allouer à la réserve constitué en vertu de la loi ou par les présents statuts.

Le compte de prime d'émission peut être distribué aux associés sur décision de l'assemblée des associés. Les associés peuvent décider d'allouer n'importe quel montant du compte de prime d'émission au compte de réserve légal.

Art. 16. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être associés et qui sont nommés par les associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 17. Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, la Société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179(2) de la loi sur les sociétés commerciales; dans ce cas, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la Loi sont d'application.

Art. 18. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts. Les associés se réfèrent aux dispositions légales en vigueur à Luxembourg.

Les actifs nets de la Société sont évalués à un million cent quarante-neuf mille huit cent trente euros (EUR 1.149.830). Il est décidé d'allouer un million cent trente et un mille sept cent soixante-dix-neuf euros (EUR 1.131.779) au capital social.

Toutes ces parts sociales apportées à la Société ont été décrites et évaluées dans un rapport du Conseil de Gérance, dont copie sera enregistré avec le présent acte.

Considération

La preuve du transfert de l'apport en nature a été donnée au notaire soussigné.

Cinquième résolution

L'assemblée a décidé d'autoriser le Conseil de Gérance de préparer le bilan basé sur l'évaluation des actifs et passifs telle que déterminée par l'assemblée.

Disposition transitoire

L'année comptable en cours a commencé le 1^{er} janvier 2009 et se termine le 31 décembre 2009.

Dépenses, Evaluation

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société du fait de sa constitution sont évalués à environ cinq mille euros (€ 5.000).

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt, l'unique associé a immédiatement pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est fixé au 3, rue des Bains L-1212 Luxembourg.

2. Le nombre des Gérants est fixé à 3, agissant comme Conseil de Gérance.

Sont nommés comme membres du Conseil de Gérance pour une durée indéterminée:

- Monsieur Gerhard Greidanus, né le 26 août 1942 à Hilversum, Président du conseil d'administration de Bolton Group International S.A., demeurant à Stadhouderskade 14 H, 1054 ES Amsterdam, Pays-Bas.

- Monsieur Freddy R. Martell, né le 7 juillet 1935 à Alexandrie Egypte, administrateur de Bolton Group International S.A., demeurant à 30, rue du Rhône, CH-1204 Genève.

- Maître Jean Hoss, né le 2 août 1937 à Luxembourg, avocat à la Cour, demeurant à 2, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg.

Dont Acte, fait à Luxembourg-Ville, date qu'en tête des présentes.

Le document ayant été lu aux comparants, qui ont requis que le présent acte soit rédigé en langue anglaise, les comparants ont signé le présent acte avec Nous, notaire, qui avons une connaissance personnelle de la langue anglaise.

Le présent acte, rédigé en anglais, est suivi d'une traduction française. En cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

Signé: G. GREIDANUS, J. HOSS, F. MARTELL, P. SASSOON, J. GLODEN.

Enregistré à Grevenmacher, le 1^{er} juillet 2009. Relation: GRE/2009/2344. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

The undersigned notary certifies that "Factor Foundation", a foundation under Liechtenstein law, with registered office in c/o Allgemeines Treuunternehmen, Aulestrasse 5, FL-9490 Vaduz, public register FL 0001.091.333-0, is the sole associate of the Company "Gardenas Development S.à r.l.", with registered office at L-1212 Luxembourg, 3, rue des Bains, prenamed; the prenamed sole associate holds the eleven thousand four hundred (11,400) shares of the Company.

Le notaire instrumentaire soussigné certifie que "Factor Foundation", une fondation du droit du Liechtenstein, avec siège social à c/o Allgemeines Treuunternehmen, Aulestrasse 5, FL-9490 Vaduz, registre public numéro FL 0001.091.333-0, est l'associée unique de la Société "Gardenas Development S.à r.l." avec siège social à L-1212 Luxembourg, 3, rue des Bains, prénommée; l'associée unique, prénommée, détient les onze mille quatre cents (11.400) parts sociales de la Société.

Signé: J. GLODEN

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Grevenmacher, le 06 juillet 2009.

Joseph GLODEN.

Référence de publication: 2009083186/213/392.

(090099553) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2009.

Bois Brever S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9964 Huldange, 7, route de Stavelot.

R.C.S. Luxembourg B 96.259.

L'an deux mille neuf, le vingt-sept mai.

Par-devant Maître Pierre PROBST, notaire de résidence à Ettelbrück,

s'est réunie l'assemblée du conseil d'administration de la société anonyme "BOIS BREVERS.A.", (matricule 1988 2202 650) ayant son siège social à L-9964 Huldange, 7, rue de Stavelot;

constituée suivant acte reçu par Maître Fernand UNSEN, notaire de résidence à Diekirch, en date du 4 août 1988, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C, numéro 82 du 31 mars 1989 ,

inscrite au registre de commerce à Luxembourg sous le numéro B 96.259;

L'assemblée est composée de:

1) Monsieur Carlo BREVER, administrateur, demeurant à L-9964 Huldange, 7, Stawelerstrooss, né le 14 décembre 1955 à Clervaux;

2) Madame Ingrid PROBST, administrateur, demeurant à L-9964 Huldange, 7, Stawelerstrooss, née le 11 mai 1954 à Burg-Reuland en Belgique;

3) Mademoiselle Corinne BREVER, administrateur, demeurant à L-9964 Huldange, 7, Stawelerstrooss, née le 9 septembre 1983 à Wiltz;

les trois administrateurs de la société prédésignée;

Lesdits comparants ont requis le notaire instrumentaire d'acter les constatations et décisions suivantes de leur conseil d'administration:

1. Le conseil d'administration de la société anonyme "BOIS BREVER S.A.", propose à l'assemblée générale de changer le nom de la société en "ANCIEN BOIS BREVER S.A..".

2. Le conseil d'administration de la société anonyme "BOIS BREVER S.A.", ayant son siège social à Huldange, 7, rue de Stavelot a conçu le projet de scinder ladite société en deux sociétés anonymes, à savoir une société anonyme "BOIS BREVER S.A." (nouvelle société) et une société anonyme "BREVER IMMOBILIERE S.A." toutes les deux ayant leur siège social à Huldange, 7, rue de Stavelot, dont les futurs actes constitutifs font partie intégrante du projet de scission.

3. La société anonyme "BREVER IMMOBILIERE S.A." aura la propriété des terrains et constructions, telles qu'ils sont définis aux bilans et autres pièces officielles de la société anonyme "BOIS BREVER S.A." et la société anonyme "BOIS BREVER S.A." (nouvelle société) aura la propriété des tous les autres biens et éléments de l'actif et du passif de la société anonyme "BOIS BREVER S.A..".

4. Chacun des actionnaires de la société "BOIS BREVER S.A." aura dans les deux sociétés pré-mentionnées à créer le même pourcentage d'actions, les mêmes droits et obligations que dans la société "BOIS BREVER S.A.", alors que leur rapport de propriété sera transposé dans les mêmes proportions dans les deux nouvelles sociétés.

5. Etant donné que le rapport d'échange des actions est le même que celui dans la société "BOIS BREVER S.A.", il n'y a pas lieu à soulte.

6. Etant donné que les actions ne sont pas représentées par un titre, les actions seront la propriété des actionnaires lors de la signature de l'acte de constitution des nouvelles sociétés.

7. Les opérations de la société scindée sont du point de vue comptable considérées comme accomplies pour le compte de respectivement l'une ou l'autre des sociétés bénéficiaires à partir

du 31.12.2008; cette date est également celle à partir de laquelle les actions donnent le droit de participer aux bénéfices sans aucune autre modalité particulière de ce droit ;

8. Etant donné qu'aucun actionnaire n'a des droits spéciaux, aucune mesure y relative n'est à prévoir; aucun avantage spécial à l'occasion de cette scission n'est attribuée ni aux membres du conseil d'administration, ni à un quelconque expert ni à un commissaire.

Le notaire soussigné atteste pour les avoir vérifiées l'existence et la légalité des actes et formalités de toutes les sociétés en cause et du projet de scission.

Frais

Les frais des présentes sont solidairement à charge des comparants ès-qualités.

Dont acte, fait et passé à Ettelbruck, en l'étude, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. BREVER, I. PROBST, C. BREVER, P. PROBST.

Enregistré à Diekirch, le 28 mai 2009, DIE/2009/5367. Reçu soixante-quinze euros; EUR 75,-.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

Pour copie conforme aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ettelbruck, le 30 juin 2009.

Pierre PROBST.

Référence de publication: 2009083488/800199/60.

(090096038) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2009.

Materis Securitization, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 2, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 146.817.

In the year two thousand and nine, on the nineteenth day of June.

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, acting in replacement of Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg, who will remain depositary of the present original deed.

There appeared:

"Materis Parent S.à r.l.", a company incorporated and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 2, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg, having a share capital of EUR 83,500,000.-, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 115396,

here represented by Mr Sigurdur GUDMANNSSON, maître en droit, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in Issy les Moulineaux, on 28 April 2009.

The said proxy, initialled ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, acting in his hereabove stated capacity, has required the officiating notary to enact the deed of incorporation of a private limited company (société à responsabilité limitée) which he declares organize and the articles of incorporation of which shall be as follows:

A. Purpose - Duration - Name - Registered office

Art. 1. There is hereby established a private limited company (société à responsabilité limitée) (hereinafter the "Company") which shall be governed by the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, as well as by the present articles of incorporation.

Art. 2. The purpose of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner

as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, control and development of its portfolio.

The Company may also acquire claims on companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may further guarantee, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may carry out any commercial, industrial or financial activities which it may deem useful in accomplishment of these purposes.

Art. 3. The Company is incorporated for an unlimited period.

Art. 4. The Company will assume the name of "MATERIS SECURITIZATION, S.à r.l.".

Art. 5. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of a general meeting of its partners. Branches or other offices may be established either in Grand Duchy of Luxembourg or abroad.

B. Share capital - Shares

Art. 6. The Company's share capital is set at twelve thousand and five hundred Euro (EUR 12,500.-), represented by five hundred (500) shares with a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

Art. 7. The share capital may be modified at any time by approval of a majority of partners representing three-quarters of the share capital at least.

Art. 8. The Company will recognize only one holder per share. The joint co-owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.

Art. 9. The Company's shares are freely transferable among partners. Any inter vivos transfer to a new partner is subject to the approval of such transfer given by the other partners in a general meeting, at a majority of three-quarters of the share capital.

In the event of death, the shares of the deceased partner may only be transferred to new partners subject to the approval of such transfer given by the other partners in a general meeting, at a majority of three-quarters of the share capital. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

Art. 10. The death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of one of the partners will not cause the dissolution of the Company.

Art. 11. Neither creditors, nor assigns, nor heirs may for any reason affix seals on assets or documents of the Company.

C. Management

Art. 12. The Company is managed by one or several managers, who need not be partners.

In dealing with third parties, the manager, or in case of several managers, the board of managers has extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to authorise all acts and operations consistent with the Company's purpose. The manager(s) is (are) appointed by the sole partner, or as the case may be, the partners, who fix (es) the term of its/their office. He (they) may be dismissed freely at any time by the sole partner, or as the case may be, the partners.

The Company will be bound in all circumstances by the signature of the sole manager or, if there is more than one, by the individual signature of any manager.

Art. 13. In case of several managers, the Company is managed by a board of managers which shall choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

The board of managers shall meet upon call by the chairman, or two managers, at the place indicated in the notice of meeting. The chairman shall preside all meetings of the board of managers, but in his absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers at least five days in advance of the date foreseen for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by fax, or any other similar mean of communication. A special convocation will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing, by fax or similar mean of communication another manager as his proxy. A manager may represent more than one of his colleagues.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers. Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by fax, or any other similar mean of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

Art. 14. The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two managers. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman or by two managers or by any person duly appointed to that effect by the board of managers.

Art. 15. The death or resignation of a manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the Company.

Art. 16. The manager(s) do not assume, by reason of its/their position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. They are authorised agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

D. Decisions of the sole partner - Collective decisions of the partners

Art. 17. Each partner may participate in collective decisions irrespective of the number of shares which he owns. Each partner is entitled to as many votes as he holds or represents shares.

Art. 18. Save a higher majority as provided herein, collective decisions are only validly taken in so far as they are adopted by partners owning more than half of the share capital.

The partners may not change the nationality of the Company otherwise than by unanimous consent. Any other amendment of the articles of incorporation requires the approval of a majority of partners representing three-quarters of the share capital at least.

Art. 19. In the case of a sole partner, such partner exercises the powers granted to the general meeting of partners under the provisions of section XII of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

E. Financial year - Annual accounts - Distribution of profits

Art. 20. The Company's year commences on the first January and ends on the thirty-first December of the same year.

Art. 21. Each year on the thirty-first December, the accounts are closed and the managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 22. Five per cent of the net profit is set aside for the establishment of a statutory reserve, until such reserve amounts to ten per cent of the share capital. The balance may be freely used by the partners.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 23. In the event of a dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, who need not be partners, and which are appointed by the general meeting of partners which will determine their powers and fees. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the partners in proportion to the shares of the Company held by them.

Art. 24. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

Subscription and Payment

All the shares have been subscribed by "Materis Parent S.à r.l.", prequalified.

The shares so subscribed have been fully paid up in cash so that the amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

Transitional dispositions

The first financial year shall begin on the date of incorporation of the company and shall terminate on 31 December 2009.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand two hundred Euro.

Decision of the sole partner

The above named person, representing the entire subscribed capital, has immediately passed the following resolutions:

1. The registered office of the Company is set at 2, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg;
2. Mr. Olivier LEGRAIN, born on 30 September 1952 in Paris, residing at 19, place de Résistance, F-92446 Issy les Moulineaux, is appointed as manager of the Company for an indefinite period.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French translation; on the request of the same appearing party and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le dix-neuf juin.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, agissant en remplacement de Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg, lequel dernier nommé restera dépositaire de la présente minute.

A comparu:

"Materis Parent S.à r.l.", une société constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 2, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg, ayant un capital social de EUR 83.500.000, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 115396 ,

ici représentée par Monsieur Sigurdur GUDMANNSSON, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Issy les Moulineaux, le 28 avril 2009.

La procuration signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

A. Objet - Durée - Dénomination - Siège

Art. 1^{er} . Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée (ci-après la "Société") qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut également garantir, accorder des prêts à ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société peut également acquérir des créances sur des sociétés dans lesquelles elle détient des participations directes ou indirectes ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société pourra exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle ou financière estimées utiles pour l'accomplissement de ses objets.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société prend la dénomination de "MATERIS SECURITIZATION, S.à r.l."

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés. La Société peut ouvrir des agences ou succursales dans toutes autres localités du pays ou dans tous autres pays.

B. Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 8. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 9. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

En cas de décès d'un associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément, donné en assemblée générale, des associés représentant les trois quarts des parts appartenant aux associés survivants. Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne met pas fin à la Société.

Art. 11. Les créanciers, ayants-droit ou héritiers ne pourront, pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la Société.

C. Gérance

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, qui n'ont pas besoin d'être associés.

Vis-à-vis des tiers, le gérant ou, dans le cas où il y a plusieurs gérants, le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour faire autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet. Le ou les gérants sont nommés par l'associé unique ou, le cas échéant, par les associés, fixant la durée de leur mandat. Il(s) est/sont librement et à tout moment révocable(s) par l'associé unique ou, selon le cas, les associés.

La Société est engagée en toutes circonstances, par la signature du gérant unique ou, lorsqu'ils sont plusieurs, par la signature individuelle d'un des gérants.

Art. 13. Lorsqu'il y a plusieurs gérants, la Société est gérée par un conseil de gérance qui choisira parmi ses membres un président et pourra choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être gérant, et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunira sur convocation du président ou de deux gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance; en son absence le conseil de gérance pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette réunion un autre gérant pour assumer la présidence pro tempore de ces réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins cinq jours avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit ou par télécopie ou tout moyen similaire de communication. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit, par télécopie ou par tout moyen similaire de communication un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance. Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par télécopie ou tout autre moyen similaire de communication, à confirmer par écrit, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 14. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux gérants. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux gérants ou par toute personne dûment mandatée à cet effet par le conseil de gérance.

Art. 15. Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 16. Le ou les gérant(s) ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

D. Décisions de l'associé unique - Décisions collectives des associés

Art. 17. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

Art. 18. Sous réserve d'un quorum plus important prévu par les statuts, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les associés ne peuvent, si ce n'est à l'unanimité, changer la nationalité de la Société. Toutes autres modifications des statuts sont décidées à la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 19. Dans le cas d'un associé unique, celui-ci exercera les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

E. Année sociale - Bilan - Répartition

Art. 20. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de la même année.

Art. 21. Chaque année, au trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérant(s) dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société. Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

Art. 22. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 23. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateur(s), associé(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Sauf décision contraire le ou les liquidateur(s) auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

L'actif, après déduction du passif, sera partagé entre les associés en proportion des parts sociales détenues dans la Société.

Art. 24. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Souscription et Libération

Toutes les parts sociales ont été souscrites par "Materis Parent S.à r.l.", préqualifiée.

Les parts souscrites ont été entièrement libérées en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 31 décembre 2009.

Frais

Le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombe à la Société ou qui est mis à sa charge en raison de sa constitution est évalué à environ mille deux cents euros.

Décision de l'associé unique

Et aussitôt l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est établi au 2, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg;
2. Monsieur Olivier LEGRAIN, né le 30 septembre 1952 à Paris (France), résidant au 19, place de la Résistance, F-92446 Issy les Moulineaux, est nommé gérant de la Société pour une durée indéterminée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française; sur demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire instrumentaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: S. GUDMANSSON, M. SCHAEFFER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 25 juin 2009. Relation: EAC/2009/7332. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Releveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 30 JUIN 2009.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2009081965/239/291.

(090098098) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2009.

Prévimut Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2430 Luxembourg, 18-20, rue Michel Rodange.

R.C.S. Luxembourg B 122.867.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009080395/10.

(090095375) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2009.

La Chine Impériale S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4676 Niedercorn, 8, rue Nicolas Theis.

R.C.S. Luxembourg B 96.408.

Le Bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Niedercorn, le 1^{er} juillet 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009080904/10.

(090095505) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2009.

Movilliat Construction S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8399 Windhof (Koerich), 10, rue de l'Industrie.

R.C.S. Luxembourg B 49.956.

Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009080865/10.

(090095877) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2009.

European NPL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 121.186.

Extrait des résolutions prises lors de la réunion du conseil d'administration tenue à Luxembourg le 27 octobre 2008

Après délibération, les administrateurs de la société EUROPEAN NPL S.A., décident:

1. de démissionner Monsieur Jean ARROU-VIGNOD de son poste d'Administrateur;
2. de coopter Monsieur Dominique MOINIL, employé privé, demeurant professionnellement 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, comme nouvel Administrateur en remplacement de Monsieur Jean ARROU-VIGNOD.

Cette cooptation fera l'objet d'une ratification lors d'une prochaine assemblée générale des actionnaires.

Luxembourg, le 27 octobre 2008.

Pour EUROPEAN NPL S.A.

CREDIT AGRICOLE Luxembourg CONSEIL S.A.

L'Agent Domiciliaire

Signatures

Référence de publication: 2009080825/18.

(090096208) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2009.
